



LE DEVOIR

Fini, la fourchette!

Maintenant, on mange avec les doigts



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

FABIEN DEGLISE

Cet objet denté, ancré dans le quotidien depuis des lunes, brille aujourd'hui par sa banalité, loin des regards et des préoccupations. Et pourtant, malmenée par une époque pleine de liberté, de révolutions sociales et de repas pris à la sauvette, la fourchette, l'air de rien, voit aujourd'hui son existence et sa survie passablement menacées... par ses ennemis de toujours: les doigts.

La tendance, rythmée par le développement des restos minute au cours de la deuxième partie du siècle dernier, n'est pas nouvelle. Sauf que, sous la pression d'une industrie agroalimentaire ingénieuse pour devancer les besoins de ses ouailles et d'un culte très

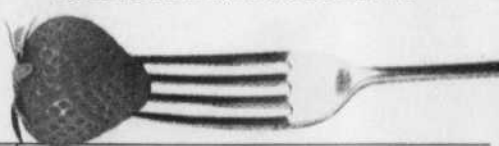
contemporain de l'informel, de l'absence de chichis et de la performance, elle tend désormais à s'accroître partout dans le monde dit civilisé. Au grand bonheur de hordes de digitogastronomes qui, en chœur, «légalisent» à nouveau l'alimentation par les doigts, jadis laissée aux paysans, aux malappris, aux barbares et aux sauvages pour des raisons d'hygiène et de civilité.

«La mort de la fourchette? Ce n'est pas une chose impossible à envisager», lance Laurier Turgeon, professeur d'histoire et d'ethnologie à l'Université Laval. «Sa disparition risque aussi de symboliser la déritualisation de l'acte de manger qui marque aujourd'hui notre époque.»

Attitude régressive pour les uns, redéfinition prévisible du rapport à la table pour les autres, l'usage du pouce, de l'index et du majeur — et accessoirement de l'annulaire et de l'auriculaire — pour s'ali-

menter envahit désormais tous les champs de la bouffe... et de la malbouffe. «Cela vient en partie d'un phénomène nouveau: la systématisation de l'alimentation complètement nomade et individualisée», résume à l'autre bout du fil le sociologue français Claude Fischler, spécialiste des habitudes alimentaires. «Les États-Unis, qui ont développé une multitude de contenants et de réceptacles pour manger en mouvement, sont les champions en la matière.» Et le

VOIR PAGE A 10: FOURCHETTE



Congés parentaux: la Cour suprême donne raison à Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Québec a perdu devant la Cour suprême hier une cause qui lui tenait à cœur: démontrer qu'Ottawa empiète sur ses compétences en gérant un régime de congés parentaux. Si cette défaite n'affecte en rien le programme canadien actuel et ne remet pas en question la création de sa version québécoise le 1^{er} janvier prochain, il met une fois de plus en lumière une interprétation du fédéralisme par la Cour suprême qui avantage le gouvernement fédéral.

La cause portait sur les congés parentaux. Le Québec, qui avait piloté le renvoi en 2002, voulait savoir si Ottawa outrepassait ses compétences constitutionnelles en créant un programme de nature sociale (congés de maternité) à même une caisse d'assurance contre le chômage. Deux visions s'opposaient. La province espérait qu'on interprète strictement la Constitution canadienne, à savoir qu'à l'origine, l'assurance-chômage protégeait contre la perte d'emploi

VOIR PAGE A 10: COUR

INDEX

7-78313-00068-9	Annonces..... B 8	Monde..... A 5
	Avis publics..... B 6	Mots croisés..... B 6
	Cinéma..... B 3	Musique..... B 5
	Décès..... B 8	Resto..... B 7
	Éditorial..... A 8	Sudoku..... B 7
	Idées..... A 9	Télévision..... B 4
	Météo..... B 7	Week-end..... B 1

Objectif: ballottage zéro

L'Association des centres jeunesse applaudit le projet de loi de Québec; l'opposition condamne le maintien de la bureaucratie

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Qu'il n'y ait plus aucun enfant qui soit «ballotté» entre leur «milieu d'origine» et des familles d'accueil au Québec, voilà un des cinq principaux objectifs du projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale par la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, Margaret F. Delisle.

Bien qu'entreprise plusieurs années avant la sortie, il y a trois semaines, du documentai-

re-choc *Les Voleurs d'enfance*, du journaliste-vedette Paul Arcand — qui y pourfend le système de la protection de la jeunesse —, cette troisième révision d'une loi adoptée en 1977 était encore plus attendue depuis.

«Des critiques sévères ont été portées au réseau de la protection de la jeunesse, notamment concernant le placement et le déplacement des enfants», a d'ailleurs rappelé Mme Delisle hier. Cette dernière a mis en relief

VOIR PAGE A 10: BALLOTAGE



Scène tirée du film de Paul Arcand, *Les Voleurs d'enfance*.

ARCHIVES LE DEVOIR

Gagnon-Tremblay contredit Pelletier

«Il est faux de prétendre qu'Ottawa a fermé la porte dans ses négociations avec Québec»

ANTOINE ROBITAILLE
ROBERT DUTRISAC
ALEC CASTONGUAY

La ministre des Relations internationales du Québec, Monique Gagnon-Tremblay, s'est dissociée hier de son collègue aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, alors que celui-ci venait de subir les foudres du ministre fédéral des Transports, Jean Lapierre.

Selon Mme Gagnon-Tremblay, qui a accordé un entretien au *Devoir* hier matin, «il est faux de prétendre» — ce qu'a fait M. Pelletier mercredi — que le fédéral a «fermé la porte» dans ses négociations avec le gouvernement québécois en matière de relations internationales.

Certes, le fédéral ne la garde pas «grande ouverte non plus», a-t-elle reconnu. Mais lorsque M. Pelletier a parlé d'une impasse dans ses négociations avec Ottawa, il voulait sans doute parler, suppose la ministre, «des autres dossiers qu'il négocie avec le fédéral». Par exemple? «Il y a les garderies. Il y a d'autres dossiers que mon collègue continue à négocier. Il y a plusieurs déclarations de part et d'autre, et on a fait un certain mélange.»

Or, au cours d'un point de presse mardi, M. Pelletier a été on ne peut plus clair: Ottawa est «en train de refermer la porte» en ce qui a trait à ces négociations sur les relations internationales. C'est à M. Pelletier que le premier ministre Jean Charest a confié la tâche de négocier une entente avec Ottawa au sujet de la place du Québec sur la scène internationale.

M. Charest s'est d'ailleurs porté à la défense de M. Pelletier hier en mettant l'envolée de M. Lapierre sur le compte de la frustration. Le premier ministre a repris

VOIR PAGE A 10: PELLETIER

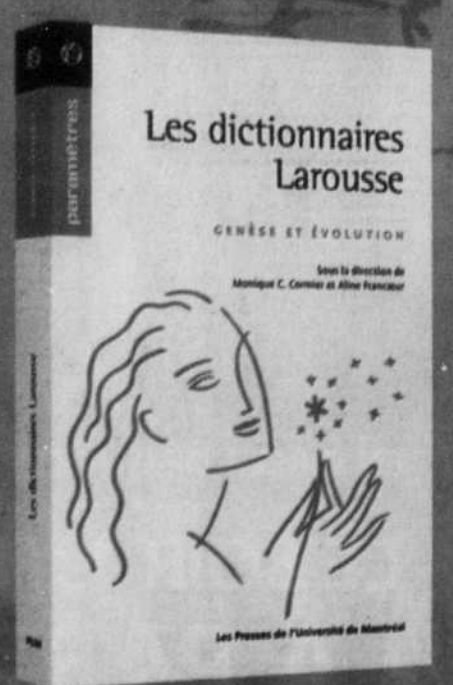


Monique Gagnon-Tremblay



Benoît Pelletier

Les Presses de l'Université de Montréal



Les dictionnaires Larousse
GENÈSE ET ÉVOLUTION

Sous la direction de Monique C. Cormier et Aline Francoeur
Collection «Paramètres»
326 PAGES • 24,95 \$

PUM
www.pum.umontreal.ca

Université de Montréal

• LES ACTUALITÉS •

Colloque sur le référendum de 1995

L'UdeM
demande
l'aide d'un
conciliateurMARIE-ANDRÉE
CHOUNARD

Le conflit entre l'Université de Montréal et ses professeurs requiert l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail, qui a accepté hier d'intervenir pour faciliter la recherche d'une solution.

Près de trois semaines après le début de la négociation, la direction de l'UdeM a demandé hier l'intervention de ce conciliateur en raison de «l'écart considérable» entre les demandes salariales de ses 1270 professeurs et la nature de son offre, comme l'a indiqué hier le vice-recteur adjoint aux ressources humaines, Jean-Marc Charron.

Le président du Syndicat général des professeurs de l'UdeM (SG-PUM), Louis Dumont, a immédiatement indiqué que cette mesure «étonnante» adoptée aussi tôt dans un processus de négociation ne devait pas être dilatoire. «Je souhaite que la direction ne freine pas le règlement en tirant le processus», a affirmé M. Dumont, dont les membres espèrent toujours un règlement d'ici trois semaines.

Les professeurs disposent toujours de cinq journées de grève, dont une a été utilisée ce mercredi, une première en plus de 20 ans. Les deux parties négocient le volet salarial pour la seule année 2005-06.

Le syndicat réclame 3,9 % d'augmentation pour cette année et un rattrapage salarial de 7,6 % pour rejoindre la médiane des professeurs du «groupe des dix» (les dix plus grandes universités de recherche au Canada). Leur demande de 11,5 % représenterait environ 13 millions \$.

L'administration, elle, propose 2 % d'augmentation pour cette année en plus de 80 % de ce que le secteur public consentira au terme de la négociation en cours. «Nous reconnaissons la nécessité du rattrapage salarial, mais ce que nous disons, c'est que ça doit aller de pair avec les disponibilités financières de l'université», explique M. Charron.

Le Devoir

CLAIRANDRÉE
CAUCHY

Les acteurs du référendum de 1995 réunis sur une même tribune à l'occasion du 10^e anniversaire avaient pour la plupart les yeux rivés sur l'avenir, cherchant dans cet épisode des leçons à tirer pour la prochaine consultation populaire, souhaitée pour les uns, appréhendée pour les autres.

Les révélations de Chuck Guité sur les 45 millions dépensés par le gouvernement fédéral, soit neuf fois plus que les cagnottes dont disposaient respectivement les camps du OUI et du NON, ont convaincu l'ancien premier ministre Bernard Landry de parler du «référendum volé». Il suggère que le Bloc québécois amène Ottawa à s'engager à respecter les lois du Québec.

Dans le cas probable où la manœuvre échouerait, le Québec devrait, selon M. Landry, se doter lui-même d'un «arsenal juridique» pour empêcher le fédéral d'outre-

passer les enveloppes prévues pour les consultations populaires, par exemple en monopolisant tous les panneaux-réclames du Québec. M. Landry a également réitéré son souhait que le Québec accueille des observateurs internationaux, pour «vérifier si la démocratie demeure exemplaire».

Il suggère aussi de resserrer les conditions d'exercice du droit de vote, pour «que seuls ceux qui ont le droit de voter votent, mais nul autre», rappelant que des étudiants de l'université Bishop ont été condamnés pour avoir voté frauduleusement en 1995.

Pressentant peut-être une attaque sur ce sujet, le ministre fédéral Thomas Mulcair a quant à lui centré son intervention sur le grand nombre de bulletins de vote rejetés dans son comté, soit 5426. Une ligne contrecarrée par Bernard Landry, qui a rappelé qu'il n'y a pas eu plus de bulletins rejetés en 1995 que dans une élection législative normale.

En avant-midi, les quelque 130 participants au colloque organisé conjointement par *Le Devoir* et *The Gazette* ont pu entendre des membres des deux camps parler des stratégies élaborées derrière les portes des «war rooms».

Après avoir exposé la stratégie pour élargir le spectre souverainiste au-delà du PQ, notamment avec les Commissions sur l'avenir du Québec et la coalition des Partenaires pour la souveraineté (avec les syndicats et les groupes communautaires), Jean-François Lisée a confessé les deux «erreurs» venues le hanter. D'abord, le PQ a renoncé à adopter une loi sur l'identification des électeurs sans l'accord des libéraux, ce à quoi Québec a remédié depuis. Puis la politique de rigueur budgétaire appliquée par Jacques Parizeau pour équilibrer le déficit des opérations courantes, qui a donné lieu par exemple à l'annonce de la fermeture de 10 hôpitaux. «C'était un vecteur de mobilisation

du camp du NON. C'était une opération imprudente.»

Son vis-à-vis du bureau de Lucien Bouchard au Bloc, le conseiller Pierre-Paul Roy, a quant à lui insisté sur l'offre de partenariat qui a permis d'enrôler l'ADQ dans le giron du «camp du changement». «Le fait que ça se soit produit de cette façon [au terme d'un bras de fer avec Jacques Parizeau], si tardivement, cela a permis à l'autre camp de baptiser le virage comme une astuce pour gagner.» M. Roy, qui agit toujours comme conseiller de Gilles Duceppe, est convaincu que les Québécois voulaient — et veulent toujours — «savoir ce qui va arriver le lendemain du référendum et quels seront les liens avec le Canada». La partie n'est pas jouée, vu que la dernière mouture du programme du Parti québécois évacue la question du partenariat.

Dans le camp du NON, c'est un véritable cri du cœur aux fédéralistes qu'a lancé l'ancien conseiller John Parisella: «Ne restez pas assis

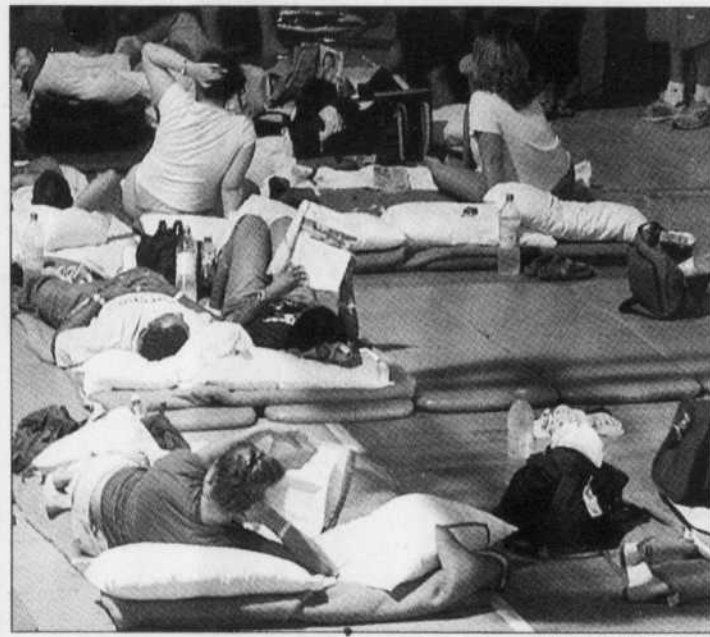
en attendant le prochain référendum. Parlez, affirmez-vous. Ne vous cachez pas pour parler de ce en quoi vous croyez.»

Cette «timidité» des fédéralistes, qui les a amenés à intervenir seulement pendant la troisième semaine de campagne, a eu pour «résultat qu'ils ont failli perdre le pays», a affirmé M. Parisella.

Venu à contrecœur au colloque, l'ancien conseiller de Jean Chrétien Edward Goldenberg pense, lui aussi, que les fédéralistes n'ont pas assez parlé du Canada et ont joué «trop sur la défensive». Cela dit, il avait beaucoup plus la tête à parler du manifeste de Lucien Bouchard et consorts *Pour un Québec lucide* qu'à ressasser des «anecdotes d'une autre décennie».

Le colloque, qui se tient au Pavillon des sciences de l'UQAM, se conclut aujourd'hui avec l'allocation du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

Le Devoir



Des touristes ont trouvé refuge dans l'un des centres aménagés à leur intention à Cancún.

VICTOR RUIZ REUTERS

Le Mexique et Cuba se préparent
avant l'arrivée de Wilma

Cancún — Le cyclone Wilma, toujours considéré comme extrêmement dangereux bien qu'ayant été rétrogradé en catégorie 4, se rapprochait hier de la péninsule du Yucatan (Mexique), un des hauts lieux du tourisme mondial, avant d'attaquer l'ouest de Cuba et la pointe de la Floride.

La trajectoire de Wilma s'est nettement modifiée en l'espace de vingt-quatre heures. D'après le Centre national des ouragans (NHC) de Miami, l'œil de l'ouragan devrait entrer sur le territoire mexicain légèrement au sud de la station balnéaire de Cancún, sur la péninsule du Yucatan.

Le NHC notait hier après-midi un léger renforcement de Wilma et prévoyait que le cyclone toucherait ce matin le Yucatan et les pôles touristiques de Cancún et de l'île de Cozumel. Il ne devrait quitter la péninsule que demain matin, selon les météorologistes.

Dans le Yucatan et dans l'ouest de Cuba, les habitants ont consacré leur journée d'hier aux derniers préparatifs avant d'affronter l'ouragan, un temps ca-

ractérisé comme le plus puissant jamais répertorié. Il a été rétrogradé en catégorie 4 sur l'échelle Saffir-Simpson (qui en compte 5).

Les hôtels du front de mer de Cancún — 33 300 personnes — ont totalement été évacués et environ 8000 touristes sont hébergés dans des centres d'accueil d'urgence, plus d'un millier dans l'agglomération de Cancún.

La plupart des touristes ont quitté la région par des vols réguliers ou spéciaux à partir de l'aéroport de Cancún, les autres se sont réfugiés loin des côtes où l'ouragan Wilma est attendu aujourd'hui.

L'aéroport de Cancún a été fermé hier en fin d'après-midi et ne rouvrira pas avant demain. Les premiers signes de l'ouragan — pluie continue et rafales de vent — se faisaient sentir hier dans le Yucatan.

Wilma est le 12^e ouragan de la saison cyclonique dans l'Atlantique.

Agence France-Presse

Bernard
Drainville
veut connaître
votre opinion.

Est-ce que la qualité de vie dans votre ville se détériore?

Invités : François Cardinal, La Presse

Gérard Beaudet, Université de Montréal

EN DIRECT DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

CE SOIR 19H30
LA PART DES CHOSES
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2005



RDI

LE RÉSEAU DE L'INFORMATION
DE RADIO-CANADA

WWW.RADIO-CANADA.CA/ELECTIONS

RÉALISATION : JEAN-FRANÇOIS L'HEUREUX

ACTUALITÉS

Angles de société
Cinq émissions touchant les dynamiques sociales
Lundi au vendredi 19h30

MONTRÉAL

Le conseil d'arrondissement divise le caucus libéral

Nathalie Normandeau prendra une semaine de plus pour peaufiner sa décision à la suite des recommandations du comité de transition



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Marc Bellemare



CLEMENT ALLARD LE DEVOIR
Andrée Boucher

Débat des candidats à la mairie de Québec

Marc Bellemare a joué son va-tout contre Andrée Boucher

L'ancienne mairesse de Sainte-Foy est restée de marbre devant les insultes de l'ancien ministre

ISABELLE PORTER

Québec — Tous les regards étaient tournés vers Andrée P. Boucher hier soir, lors du débat télévisé opposant les différents candidats à la mairie de Québec. À trois semaines du scrutin, l'ex-mairesse, qui est largement en avance dans les sondages, avait beaucoup à perdre dans ce débat et Marc Bellemare a essayé de la provoquer.

Aggressif, le candidat a multiplié les attaques cinglantes: «Est-ce que vous pouvez arrêter de parler de Sainte-Foy? Arrivez en ville, madame Boucher. Ici, c'est Québec!», a-t-il lancé à un certain moment. «C'est elle, si elle est élue, va tuer l'industrie et le développement économique dans la ville de Québec!»

Après de deux semaines de scrutin, il s'agissait sans doute du débat de la dernière chance pour les adversaires d'Andrée P. Boucher, qui trône au sommet des sondages depuis son entrée dans la course.

Interrompant continuellement ses adversaires avec, en prime, quelques insultes, Marc Bellemare a peut-être mis en péril sa cote de sympathie, mais on ne pourra pas lui reprocher de ne pas avoir joué le tout pour le tout. L'ancien ministre de la Justice est même allé jusqu'à rire des difficultés d'Andrée P. Boucher avec la langue de Shakespeare en déclarant «qu'il faudrait qu'elle commence par apprendre l'anglais». «J'ai une entrevue en anglais demain», a-t-elle rétorqué, avant d'ajouter que «M. Mitterrand n'avait pas un très bon anglais, ce qui ne l'avait pas empêché de diriger la France».

En tant que représentant du parti de Jean-Paul L'Allier, Claude Larose a eu droit aussi à son lot d'interventions musclées de la part du candidat de Vision Québec. «M. Bellemare est en train de couler et il s'accroche à des cure-dents!», a-t-il lancé. Il a en outre tenté de tourner la situation à son avantage: «La cacophonie, tout ce que ça démontre aux gens, c'est le type de conseil municipal qu'on aurait avec Mme Boucher.» Etant donné que cette dernière se pré-

sente sans parti, certains craignent que, dans l'éventualité de son élection, l'instabilité règne au conseil municipal.

La principale intéressée est restée plutôt calme, prenant même les choses en riant. Ce qui ne l'a pas empêchée de suggérer à un certain moment que Marc Bellemare avait rendu le débat «pénible».

Fidèle à ses habitudes, l'ex-mairesse de Sainte-Foy a fait preuve d'une bonne maîtrise de ses dossiers. Peu loquace en matière de développement économique, elle a reproché à Claude Larose de trop investir dans le logement social et déploré que l'administration L'Allier ait échoué à convaincre le gouvernement du Québec de concentrer ses activités politiques dans la capitale. As-

saillie de questions sur les finances de la ville, elle a précisé qu'elle ne comptait pas augmenter les taxes mais que des urgences dans les infrastructures pourraient justifier qu'on augmente la dette. Enfin, elle a semblé prise de cours lorsque Claude Larose a fait allusion à l'endettement et à la lourdeur des dépenses dans l'ancienne ville de Sainte-Foy en s'appuyant sur une source qu'elle-même avait citée.

Le débat d'une durée d'une heure portait sur quatre thèmes: les services municipaux, les finances, le développement économique et le rôle de Québec comme capitale. En dépit du fait que chacun des candidats avait son droit de parole, le débat a surtout permis de mieux connaître les positions d'Andrée P. Boucher et de Claude Larose, pendant que Marc Bellemare cherchait à les interrompre. Quant à Pierre-Michel Bouchard, c'est tout juste si on l'a entendu.

Un sondage CROP en date du 29 septembre donnait à Mme Boucher une bonne avance sur ses adversaires, avec 39 % des voix. Son plus proche concurrent, Marc Bellemare, récolte à peine la moitié de ce score, avec 20 %, tandis que Claude Larose et Pierre-Michel Bouchard récoltaient respectivement 16 % et 7 %.

Par ailleurs, le parti de Claude Larose a diffusé cette semaine un sondage interne révélant que son candidat se classait désormais deuxième derrière l'ancienne mairesse de Sainte-Foy. Après répartition des indécis, cette dernière obtenait 44 % des intentions de vote, Claude Larose 25 %, Marc Bellemare 18 % et Pierre-Michel Bouchard 9 %.

Collaboratrice du Devoir

La naissance du futur conseil d'agglomération de Montréal ne se fait pas sans douleurs. À moins de trois semaines des élections municipales, le dossier continue de diviser les membres du caucus libéral et le gouvernement du Québec n'a toujours pas déterminé comment fonctionnera ce conseil et combien d'élus montréalais y siègeront.

JEANNE CORRIVEAU

Invoquant des considérations de nature juridique, la ministre des Affaires municipales a reporté à la semaine prochaine sa décision concernant le fonctionnement du futur conseil d'agglomération de Montréal. Nathalie Normandeau reconnaît toutefois qu'elle doit composer avec les positions «irréconciliables» exprimées par plusieurs membres du caucus libéral.

À quelques minutes d'avis, elle a donc annulé la conférence de presse prévue hier midi, peu après le dévoilement des recommandations du comité de transition au sujet de cette nouvelle instance décisionnelle.

Après des mois de réflexion et de consultations, on s'attendait à ce que la ministre annonce, hier, son intention de former un conseil d'agglomération restreint, selon la formule préconisée par le maire Gerald Tremblay. Contre toute attente, elle a reporté sa décision à mardi prochain. Des arguments de nature juridique, portés à son attention par le comité de transition, l'a incitée à demander, auprès du ministère, une analyse plus approfondie de certains aspects du dossier, a-t-elle indiqué.

Mais elle a dû reconnaître que plusieurs membres du caucus libéral, ainsi que des élus municipaux, avaient exprimé des opinions fort divergentes quant au modèle à adopter. «C'est évident que les intérêts des uns sont opposés aux intérêts des autres, et souvent les intérêts exprimés sont irréconciliables, ce qui fait en sorte que le coefficient de difficulté est encore plus élevé pour trouver un équilibre», a-t-elle expliqué.

La ministre désire également comprendre pourquoi le comité de transition a revu à la hausse les augmentations de taxes que devront subir les contribuables de plusieurs villes à reconstituer.

Gerald Tremblay n'a pas apprécié que la ministre reporte à la semaine prochaine sa décision. «Je m'inquiète de l'annulation de la conférence de presse de la ministre. J'espère qu'il n'y a pas, à Québec, des jeux de coulisses pour brimer Montréal», a-t-il déclaré, visiblement contrarié par la tournure des événements.

Le maire réclame que Québec rejette le rapport du comité de transition de Montréal rendu public en matinée. Dirigé par Pierre Lortie, le comité de transition recommande au gouvernement que le conseil d'agglomération soit composé du maire de Montréal, des 63 élus qui siègent au conseil municipal de Montréal (dont les membres de l'opposition) ainsi que de 15 représentants des villes reconstituées,



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

COMPARAISON DES COMPTES DE TAXES D'UNE RÉSIDENCE MOYENNE (2005 ET 2006)

Municipalités	2005	2006 (estimation)	Variation (%)
Bas-de-la-Croix	2945 \$	3265 \$	10,9 %
Beaconsfield	3564	4098	15,0 %
Côte-Saint-Luc	3629	3945	8,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2503	3089	23,4 %
Dorval	2361	2452	3,9 %
Hampstead	7669	7277	-3,8 %
Kirkland	2979	3147	5,6 %
L'Île-Dorval	3225	3553	10,2 %
Montréal	2839	2855	0,5 %
Montréal-Est	1404	1408	0,3 %
Montréal-Ouest	5054	5601	10,8 %
Mont-Royal	5488	5835	6,3 %
Pointe-Clara	2706	2927	8,2 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2463	2569	4,3 %
Senneville	4969	5613	13,0 %
Westmount	7781	8312	6,8 %

son liés à la rémunération des employés, dont les conditions ont été harmonisées à l'échelle de l'île. Finalement, l'harmonisation du fardeau fiscal amorcée à la suite des fusions municipales, et qui doit être complétée immédiatement par les villes reconstituées, explique l'écart entre les hausses de taxes d'une municipalité à l'autre. «Dans certains cas, ça ne change pas grand-chose, mais pour d'autres municipalités, il y a un rattrapage qui frappe de plein fouet en 2006», a expliqué M. Lortie. Quant aux coûts liés aux défusions, qui incluent les dépenses relatives à la tenue de référendums, M. Lortie les qualifie de «marginiaux».

Pierre Lortie a fait remarquer hier que la moitié des municipalités défusionnées devraient subir des hausses plus considérables que celles envisagées par la firme Secor en 2004, au moment des référendums sur les défusions. C'est le cas de Dollard-des-Ormeaux, où l'on avait fait entrevoir aux contribuables des hausses de 14,7 % alors qu'elles grimperont maintenant à 23,4 %.

Lorsqu'elle dévoilera ses intentions à l'égard du conseil d'agglomération, la ministre Normandeau pourrait également annoncer des mesures visant à amortir la facture des villes les plus touchées par les augmentations. Mais hier, le maire Tremblay a réitéré qu'il refusait que «les Montréalais paient pour les défusionnistes».

Le conseil d'agglomération, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier prochain, gèrera un budget d'environ 2,8 milliards de dollars et administrera, entre autres, les services de police, des incendies, de cour municipale, d'eau potable et de transports en commun pour tout le territoire de l'île de Montréal.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac Le Devoir



«J'espère qu'il n'y a pas, à Québec, des jeux de coulisses pour brimer Montréal»



«C'est évident que les intérêts de uns sont opposés aux intérêts des autres»

EN BREF

Coderre veut poursuivre le Bloc

Ottawa — Le député libéral fédéral et ex-ministre Denis Coderre menace de poursuivre le Bloc québécois et plusieurs de ses députés qui ont envoyé dans plus de 25 circonscriptions du Québec une brochure d'information qu'il juge «diffamatoire». Dans ce document de deux pages, le Bloc montre les ministres et les premiers ministres qui ont comparu devant la commission Gomery. Puis, au bas de la page principale, on peut voir les entreprises de communication qui ont reçu des sommes du défunt programme ainsi que les montants perçus par ces sociétés mais aussi par le Parti libéral. M. Coderre prétend que faire un lien entre lui et le scandale des commandites est «inacceptable». «C'est de l'argent des payeurs de taxes qui sert à ça, a-t-il dit hier. On est allé trop loin, là. J'ai demandé à mes avocats de regarder la situation parce que je veux poursuivre le Bloc. C'est de la diffamation.» — Le Devoir

Sheila Fraser enquêtera

Ottawa — Le comité parlementaire des Comptes publics a accepté hier de demander à la Vérificatrice générale Sheila Fraser de mener une enquête sur le Conseil de l'unité canadienne et le groupe Option Canada. C'est le député bloquiste Benoît Sauvageau qui mène cette lutte depuis quelques semaines après avoir mis la main sur un rapport de vérification interne de Patrimoine canadien démontrant que l'organe de recherche du Conseil de l'unité canadienne (le CRIC) n'utilisait qu'à peine 13 % de son budget pour faire de la recherche, que cette recherche était jugée peu utile par le ministère qui la finance, que le CRIC n'avait soumis aucun plan d'affaire au gouvernement avant de recevoir ses 4,3 millions de dollars de financement et que la reddition de comptes se faisait par téléphone. Le Conseil de l'unité canadienne reçoit un peu plus de 13 millions de dollars par année. — Le Devoir



La chronique de Christian Rioux sera publiée samedi exceptionnellement.

Ce soir 19 h 30
Il va y avoir du sport

10^e anniversaire du référendum : Parizeau avait-il raison ?
Avec Mathieu Bock-Côté, Yves Michaud, François Rebello et Michel Venne.
Pour ou contre le palmarès des écoles ?
Avec Yves Boisvert, Robert Cadotte, Jean-Bernard Faucher et Lorraine Pagé.

Invitée : Sophie Cadieux



telequebec.tv

Télé-Québec

Appelez, vous ne risquez rien :

1 800 463-5229

Obligations boursières du Québec
Capital garanti à 100 %
Rendement selon l'Indice Québec-30SM

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 60 %	Sans limite de rendement

BONI DE **1 %** du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

Épargne Placements Québec

www.epq.gouv.qc.ca
* Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30SM, visitez le www.iq30-ig150.org

• LES ACTUALITÉS •

Pour un Québec lucide

Le constat fait consensus
mais les solutions divisent

KATHLEEN LÉVESQUE

Le manifeste *Pour un Québec lucide* semble recueillir une large adhésion pour l'analyse qu'il propose mais suscite beaucoup d'opposition quant aux solutions proposées.

L'ex-chef du Parti québécois, Bernard Landry, qui dit avoir horreur de la pensée unique, a salué le fait qu'aucun sujet n'est tabou dans la démarche des 12 signataires, dont son prédécesseur à la tête du PQ, Lucien Bouchard. Toutefois, M. Landry a fait remarquer que le manifeste penche à droite. «Moi, j'ai mes convictions social-démocrates, je vais le rester, mais j'aime cela qu'il y ait des gens de droite de temps en temps qui amènent des idées. Cela me permet de faire ressortir la valeur des nôtres», a-t-il dit.

À gauche de l'échiquier politique, l'Union des forces progressistes a dénoncé les solutions mises en avant, par exemple la hausse des droits de scolarité et des tarifs d'électricité. D'ores et déjà, il prévient qu'il y aura de la «résistance».

«Les recommandations de M. Bouchard sont extrêmement lucides pour le Québec des possédants. C'est exactement ce qu'il faut au Québec des entreprises pour rejoindre le peloton des pays où les classes dirigeantes ont beaucoup profité des programmes de la doctrine néolibérale», a expliqué le Dr Amir Khadir, porte-parole de l'UFP.

Pour un Québec lucide estime que le Québec fait face à une concurrence mondiale et à un déclin démographique tels qu'il est en péril. Pour y remédier, le groupe mené par Lucien Bouchard souhaite un débat sur des enjeux précis comme une plus grande ouverture au privé, un réinvestissement majeur en éducation et une bataille acharnée contre la dette. Les 12 signataires dénoncent également le refus du changement dont font preuve notamment les syndicats.

«Est-ce que ça s'appelle une politique de droite, de centre-droite? Je ne le sais pas. Moi, je refuse les étiquettes», a commenté Lucien Bouchard, qui dit vouloir que le Québec sorte de sa torpeur dans le consensus. «J'en appelle au consensus. Il faut en être tous. J'ai salué la déclaration d'Henri Massé [de la FQ], qui a dit que tout le monde doit faire sa part. Je le pense aussi», a-t-il ajouté.

Ce qui importe dans une première étape, a-t-il précisé, c'est que la société ait une lecture commune de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Lucien Bouchard, porte-parole des douze.

la réalité. «Si on accepte le diagnostic, j'imagine qu'on accepte qu'il va y avoir des remèdes. Peut-être qu'il y a d'autres remèdes que ceux qu'on propose, qu'on évoque. Il y a un débat à faire», a-t-il affirmé.

Candidate à la direction du PQ, Pauline Marois s'est montrée critique. Elle qui faisait campagne à Québec a souligné son malaise devant certaines solutions présentées dans le manifeste, dont la hausse des droits de scolarité. «Il y a beaucoup d'éléments avec lesquels je ne suis pas d'accord. Des mesures vont à l'encontre de ce que je propose», a-t-elle indiqué.

Lucien Bouchard et consorts font preuve d'un manque de lucidité en présentant des solutions superficielles à un problème de fond qui nécessite d'abord de faire du Québec un pays, estime pour sa part Louis Bernard, lui aussi candidat à la direction du Parti québécois. «Le diagnostic est bon mais les solutions manquent précisément de ce qu'on recommande, c'est-à-dire la lucidité et le courage. Dans ce document-là, on ne retrouve que des solutions très superficielles», a commenté l'aspirant chef.

Il demeure que la sortie du manifeste a été un événement qui a soulevé beaucoup d'intérêt. M. Bouchard a précisé hier que le site Internet a été visité par 20 000 personnes dès la première journée.

Le Devoir

Avec la collaboration de Clairandree Cauchy et de la Presse canadienne

Garderies: un accord serait
imminent entre Ottawa et Québec

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Au moment où Benoit Pelletier et Jean Lapierre se crépent le chignon, Québec et Ottawa sont tout près d'un accord final sur la question des garderies, a appris la Presse canadienne.

«Il ne manque pas grand-chose pour en arriver à une entente», a confié une source proche des négociations sous le couvert de l'anonymat.

S'il se concrétise, l'accord sera le premier que conclura Ottawa sur les services de garde. Sept provinces ont signé une entente de principe avec le fédéral, mais aucune n'a encore conclu d'accord définitif.

Mercredi soir, le ministre québécois de la Famille, Carole Thérberge, a rencontré à Ottawa le ministre fédéral du Développement social, Ken Dryden. La veille, le premier ministre Paul Martin et la ministre fédérale des Affaires intergouvernementales, Lucienne Robillard, avaient peaufiné la position d'Ottawa avec M. Dryden. Il semble que Mme Thérberge ait apprécié.

«Ça été très positif», a-t-elle déclaré lors d'un entretien téléphonique. «M. Dryden et le gouvernement fédéral sont bien conscients de notre réalité, et c'est dans ce sens-là que la conversation s'est déroulée

hier soir [mercredi]. Je suis très confiante pour la suite des choses.»

Tant à Québec qu'à Ottawa, on demeure toutefois prudent quant à la date d'une éventuelle annonce officielle.

«Ça va dans le bon sens, vraiment, on devrait arriver bientôt à quelque chose de très concret», a tout de même dit le ministre Thérberge.

Dans son budget 2005, le gouvernement Martin s'est engagé à verser 4,1 milliards aux provinces au cours des quatre prochaines années afin de financer les services de garde. Québec doit toucher environ le quart de cette somme. Or le Québec dispose déjà d'un réseau public fort développé, ce qui a soulevé la question de l'utilisation de la contribution fédérale.

Concessions

Au départ, le gouvernement Charest refusait qu'Ottawa impose toute «condition» au transfert de fonds. Depuis, Mme Thérberge a accepté que l'argent fédéral serve au «mieux-être des familles», sans plus de précisions. «On vous dira ça en temps et lieu», s'est contentée de dire la ministre.

De son côté, le gouvernement Martin est maintenant prêt à tolérer que Québec ne veuille pas lui donner plus de détails sur ses projets.

«On voulait au moins que cette entente reflète le fait que cet argent-là ne va pas être dépensé dans du béton et de l'asphalte mais dans la politique familiale et le mieux-être des enfants», a expliqué une source fédérale.

À Québec, on s'est opposé avec fermeté à toute exigence de faire rapport à Ottawa sur l'utilisation des sommes transférées. Il semble que les deux gouvernements se soient finalement entendus pour que Québec informe simplement la population des dépenses financées par le versement fédéral.

Il reste maintenant à voir si le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Benoit Pelletier, renverra Carole Thérberge et Ken Dryden à leurs devoirs, comme on le craint à Ottawa. Le lieutenant québécois de Paul Martin, le ministre Jean Lapierre, a accusé mercredi M. Pelletier et son Secrétaire aux affaires intergouvernementales d'être un «nœud» entre Québec et Ottawa.

Mme Thérberge a assuré qu'elle appuie entièrement les sorties récentes de M. Pelletier.

«Quand nos compétences sont "reques" on ne peut pas ne pas répondre ou se prononcer, a-t-elle soutenu. On n'admettra pas ça.»

Presse canadienne

Les médecins délèguent certaines
responsabilités aux infirmières

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Habités à pratiquer leur art en parallèle, omnipraticiens et infirmières ont officialisé hier une entente qui modifiera en profondeur la façon dont les soins de première ligne seront prodigués au Québec. Cette redéfinition, qui donne aux infirmières un rôle accru dans de nombreux domaines, devrait avoir un impact direct sur l'accessibilité des soins, ont promis les deux parties.

Réunis pour la première fois sur un même lieu de pratique à la faveur des groupes de médecine familiale (GMF), médecins et infirmières estiment que le nouveau partage de leurs compétences aura un effet positif sur la pénurie d'effectifs qui grève le système de santé québécois. «Je ne mets pas mes lunettes roses, on est en pénurie partout, mais là où la collaboration existe déjà, on est plus efficaces», a fait valoir le Dr Renald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

En vigueur dès maintenant, cette collaboration entre la FMOQ et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) donne plus de responsabilités aux infirmières, qui pourront mener des activités aussi diverses que la prévention, la promotion, le dépistage, la gestion de cas, la liaison avec les CLSC et les services de deuxième ligne ainsi que le suivi auprès des clientèles vulnérables.

Au moyen d'ordonnances collectives et de protocoles de soins, les infirmières pourront notamment assurer le suivi des patients souffrant de maladies chroniques, par exemple le diabète ou l'hypertension artérielle, en ajustant le traitement médicamenteux ou en adoptant des mesures diagnostiques comme des analyses de laboratoire. Elles pourront aussi procéder à la contraception hormonale chez les jeunes femmes ou au traitement du muguet chez les nouveaux-nés.

Le médecin sera ainsi déchargé de plusieurs activi-

tés. «On pense que ça va permettre aux médecins de voir plus de patients», a expliqué le Dr Yves Langlois, qui a siégé au comité de travail conjoint de la FMOQ et de l'OIIQ. «Quand un patient va bien parce qu'il est suivi efficacement, ça dégage forcément du temps.»

Toutes ces nouvelles responsabilités sont accueillies avec plaisir par l'OIIQ, qui estime que cela n'alourdit nullement la tâche de ses membres. «C'est un changement de terrain et un retour aux sources vers une approche très globale, c'est très valorisant», a commenté sa présidente, Gyslaine Desrosiers.

Cette petite révolution qui a pris racine dans les GMF gagnera bientôt les CLSC, les cliniques-réseau et les cabinets médicaux. Pour en accélérer l'adoption, la FMOQ et l'OIIQ ont même rédigé un guide de mise en application des activités partageables.

Ce rapport s'inscrit dans la foulée de l'adoption du projet de loi 90, qui prescrit une redéfinition des rôles des professionnels de la santé. «Nous n'avons pas le choix de changer nos façons de faire: la population en attend plus des médecins et des infirmières», a rappelé Mme Desrosiers.

Désireuses d'aller de l'avant dans ce dossier, les deux parties ont déjà commencé à discuter de l'insertion d'infirmières praticiennes de première ligne au Québec, un processus qui s'annonce assez long. «Il m'apparaît important de franchir cet escalier marche par marche», a expliqué le Dr Dutil.

Venu saluer le travail «impeccable» de la FMOQ et de l'OIIQ, le président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne, a estimé que c'est le public qui sort gagnant de cette réorganisation. «On est en pénurie de médecins et d'infirmières. Le but de l'opération est de faire en sorte qu'il y ait une meilleure accessibilité», a commenté le Dr Lamontagne en marge de la conférence de presse.

Le Devoir

GRIPPE AVIAIRE:
L'ENNEMI
EST À NOS
PORTES

SOMMES-NOUS
BIEN ARMÉS?

CE SOIR 21H
ZONE LIBRE
ENQUÊTES



RADIO-CANADA
VOUS ALLEZ VOIR.

WWW.RADIO-CANADA.CA/ZONELIBRE

RÉALISATION-COORDINATION: ÉRIC LE RESTE

LE MONDE

La Syrie est impliquée dans l'assassinat d'Hariri

New York — Il y a des «preuves convergentes» d'implication syrienne dans l'assassinat de l'ex-premier ministre libanais Rafic Hariri, affirme Detlev Mehliis dans son rapport à l'ONU publié hier soir.

«Il y a des preuves convergentes montrant à la fois l'implication libanaise et syrienne dans cet acte terroriste», dit le rapport.

«C'est un fait bien connu que le renseignement militaire syrien a eu une présence d'occupation au Liban au moins jusqu'au retrait des forces syriennes à la suite de la résolution 1559. Les anciens hauts responsables de la sécurité au Liban étaient désignés par lui», poursuit le magistrat allemand qui préside

la commission d'enquête internationale nommée par l'ONU.

«Vu l'infiltration des institutions et de la société libanaise par les services de renseignement syrien et libanais oeuvrant en tandem, il serait difficile d'imaginer un scénario où un complot en vue d'un assassinat aussi complexe aurait pu être mené à leur insu», ajoute-t-il.

La commission d'enquête sur l'assassinat de l'ex-premier ministre libanais Rafic Hariri affirme dans son rapport que des responsables syriens, y compris le ministre des Affaires étrangères, Farouk al-Chareh, ont tenté d'égayer ses recherches.

Agence France-Presse

La psychose s'est emparée du Liban

CHRISTOPHE AYAD
CHRISTOPHE
BOLTANSKI
ISABELLE DELLERBA

Sur toutes les grandes artères de Beyrouth, des militaires et des policiers, mitrailleurs au poing, veillent. Dans l'attente du rapport de la commission d'enquête internationale sur l'assassinat, le 14 février dernier, de l'ex-premier ministre Rafic Hariri, remis hier à l'ONU mais pas encore rendu public, le Liban vit dans «un état d'urgence non déclaré», selon la formule du ministre de l'Intérieur. Près de 10 000 hommes ont été mobilisés.

Depuis des mois, médias et hommes politiques libanais prédisent que les conclusions de l'enquête de Detlev Mehliis, le chef de la commission d'enquête de l'ONU, vont provoquer un cataclysme régional. Une véritable psychose s'est emparée de la population. À tel point que des ministres ont dû intervenir pour démentir des rumeurs comme celle annonçant la fermeture des écoles pour le jour J. «Les gens ont peur des rumeurs que pourrait provoquer le rapport, dit le député Samir Frangé, alors qu'ils devraient être heureux. Pour la première fois en 30 ans, nous allons connaître la vérité sur un crime politique.»

Un optimisme qui risque de démentir un rapport qui comptera forcément des zones d'ombre. La principale interrogation est de savoir s'il mettra ou non directement en cause la Syrie et ses dirigeants. Selon l'hebdomadaire *Stern*, le juge allemand Detlev Mehliis, lors de ses auditions à Damas, aurait entendu Assef Chawkat, le chef des services de renseignement militaires, «comme suspect et non comme témoin». L'implication de cet homme qui n'est autre que le propre beau-frère du président Bachar el-Assad ébranlerait tout l'édifice. Si le régime peut être prêt à sacrifier certains fusibles, comme le général Rustom Ghazalé, ex-patron de ses services de sécurité au Liban, «à, on touche au petit cercle familial», souligne un ancien haut responsable syrien. Désigner Chawkat, c'est accuser Bachar.

Un délai?

Plutôt que de déclencher un séisme, Mehliis pourrait ne déposer qu'un rapport d'étape et demander un délai supplémentaire. «S'il a besoin de plus de temps, il faut le lui accorder. La résolution 1595 [du Conseil de sécurité] lui donne jusqu'au 15 décembre pour boucler son travail, il y a encore de la marge», déclare-t-on au Quai d'Orsay. En raison des multiples obstacles rencontrés en Syrie, le

juge envisagerait de réinterroger les suspects à l'extérieur du pays. «Ce n'est pas avec quatre caméras braquées sur eux et dix personnes autour que ces gens vont parler», déclare un bon connaisseur du dossier. Ghazi Kanaan, le prédecesseur de Rustom Ghazalé au Liban qui s'est officiellement «suicidé» le 11 octobre, pourrait avoir été victime de ce développement probable de l'enquête. Cet ancien homme fort du régime était depuis 2002 en disgrâce et avait notamment critiqué la reconduite du président libanais Emile Lahoud. S'il avait été sorti de Syrie pour être à nouveau entendu par les inspecteurs de l'ONU, «il aurait été hors de contrôle», donc dangereux, indique un ancien responsable syrien. Son «suicide», qui sonne comme un avertissement pour les autres témoins potentiels, a en tout cas durci le climat déjà très tendu à Damas: ainsi, l'ex-vice-président syrien, Abdel Halim Khaddam, a décidé de prolonger son exil parisien. Detlev Mehliis, de son côté, a demandé des éclaircissements sur cette mort suspecte, vue à Damas comme une «affaire intérieure».

«Pour la première fois en 30 ans, nous allons connaître la vérité sur un crime politique»

Un informateur crédible?

Une autre raison plaide en faveur d'un complément d'enquête: l'incertitude planant sur la crédibilité d'un des principaux informateurs présumés de Mehliis. Mohamed Zoheir al-Siddik, parfois aussi présenté sous le nom de Mohamed el-Safi, est-il le «transfuge» qui a permis de faire sauter l'enquête de Beyrouth, où quatre ex-chefs de services de renseignements pro-syriens sont aujourd'hui sous les verrous pour leur implication dans l'attentat de Hariri? Ou n'est-il qu'un affabulateur comme les dirigeants syriens tentent d'en convaincre leurs homologues français et égyptiens, entre autres, à qui ils ont remis un mémo de 20 pages pour démontrer les affirmations de l'homme qui se présente comme le chef de cabinet de Hassan al-Khalil, ex-chef des services de renseignement militaires syriens, qui travaillait sous l'autorité directe d'Assef Chawkat?

De témoin, al-Siddik est devenu suspect: la justice libanaise l'a inculpé de «complicité de meurtre». L'homme, séjournant à Chatou, en banlieue de Paris, a été placé dimanche en détention en attendant que la justice libanaise motive sa demande d'extradition. A Beyrouth, de plus en plus de voix réclament un tribunal international face à ce qui s'annonce comme un imbroglio.

Libération

Après l'Irak, l'Afghanistan

Nouvelles accusations de profanation contre des GI's

Washington — Le Pentagone était confronté hier à de nouvelles accusations de profanation après celles sur le Coran en mai dernier et vient d'ouvrir une enquête portant sur des soldats américains en Afghanistan qui auraient brûlé et exhibé les corps de deux rebelles.

Dans une vidéo diffusée mercredi par la chaîne de télévision australienne SBS, des militaires américains du 173^e régiment de parachutistes brûlent et exhibent les corps de deux hommes pour effrayer des villageois et provoquer les rebelles talibans.

Selon Stephen DuPont, le photographe australien qui était «intégré» dans l'unité militaire américaine et qui a filmé l'incident en octobre, les corps ont été tournés intentionnellement vers l'ouest, en direction de La Mecque, une provocation délibérée à l'endroit des musulmans qui se tournent vers le lieu saint pour

prier. La religion musulmane interdite également la crémation.

«Attention, talibans, vous êtes des chiens lâches. Vous avez laissé vos combattants être allongés la face tournée vers l'ouest et être brûlés. Vous avez trop peur de venir récupérer les corps. Cela montre seulement que vous êtes des tapettes comme on le pensait», dit dans le reportage un soldat identifié comme le sergent Jim Baker, selon un verbatim disponible sur le site Internet de la chaîne (<http://news.sbs.com.au>).

D'après le journaliste, les deux hommes avaient été tués la veille par des soldats américains lors d'un affrontement près du village de Gombaz.

Opération psychologique

Les soldats, identifiés comme des spécialistes des opérations psychologiques, ont déclaré avoir brûlé les corps pour des questions d'hygiène, ceux-ci ayant été lais-

sés à l'air libre pendant plus de 24 heures. Mais selon M. DuPont, ils ont apparemment délibérément voulu susciter la colère des talibans et les faire sortir de leurs cachettes dans les montagnes.

Les accusations contenues dans la vidéo ont été considérées comme suffisamment sérieuses par l'armée américaine pour qu'elle ouvre une enquête. «Le commandement prend ces accusations de mauvaise conduite très au sérieux et une enquête a été ordonnée», a déclaré dans un communiqué le général Jason Kamiya, commandant américain en Afghanistan.

Le département d'État américain a également qualifié hier de très sérieuses les accusations. «Si c'est vrai, elles sont très gênantes», a déclaré un porte-parole du département d'État, Sean McCormack.

Le gouvernement américain s'inquiète de l'impact de ces accusations sur l'image des États-Unis dans le monde musulman.

En mai, un article du magazine *Newsweek*, qui s'était ensuite rétracté, avait provoqué des émeutes en Afghanistan, causant la mort d'une quinzaine de personnes, et provoqué des manifestations dans le monde musulman. À l'issue d'une enquête, le Pentagone avait reconnu cinq incidents, dont un gardien américain qui avait «accidentellement» uriné sur le Coran à Guantánamo, mais avait assuré n'avoir trouvé «aucune preuve crédible» sur un exemplaire du livre saint jeté dans les toilettes.

L'image des États-Unis dans le monde musulman a également été ternie par les accusations l'an dernier de sévices et tortures à la prison irakienne d'Abou Ghraïb ainsi que par celles de mauvais traitements dans les prisons de Guantánamo et de Bagram (Afghanistan).

Agence France-Presse

Mahmoud Abbas à la Maison-Blanche

Bush refuse de s'engager pour un État palestinien d'ici 2009

Washington — Le président américain George W. Bush a refusé de s'engager pour la création avant la fin de son mandat, en 2009, d'un État palestinien en recevant hier le leader palestinien Mahmoud Abbas, venu à la Maison-Blanche plaider pour une reprise des négociations avec Israël.

«Je crois qu'il est possible que deux États démocratiques vivent côte à côte en paix», a déclaré M. Bush lors d'une conférence conjointe avec M. Abbas à l'issue de leur rencontre, la première depuis le retrait israélien de la bande de Gaza, à la mi-septembre.

Interrogé sur le point de savoir si un tel État pourrait voir le jour avant la fin de son deuxième et dernier mandat, en janvier 2009, M. Bush a répondu: «Je ne peux pas vous dire quand cela arrivera.»

«J'aimerais voir deux États. Si cela arrive avant la fin de mon mandat, je serai là pour assister à la cérémonie. Si cela n'arrive pas, nous travaillerons dur pour établir les fondations afin que le processus devienne irréversible», a-t-il ajouté.

La Feuille de route, le plan de paix rédigé par les États-Unis, la Russie, les Nations unies et l'Union européenne, prévoit en principe la création d'un État palestinien pour la fin de 2005. M. Bush avait toutefois indiqué en 2004 qu'il se fixait désormais comme but la fin de son second mandat.

Dans une allocution lue à la presse après les discussions, M. Abbas a pourtant plaidé pour l'application immédiate de la Feuille de route et demandé à Israël d'établir un «véritable partenariat» avec les Palestiniens pour «faire la paix».

«Il est temps de mettre fin au conflit israélo-palestinien. Il est temps pour les Palestiniens d'obtenir leur liberté et leur indépendance. Il est temps d'avancer rapidement vers la reprise des négociations [avec Israël] sur le statut final» des territoires palestiniens.

Venu à Washington avec l'objectif affiché de faire du



Mahmoud Abbas en compagnie de George W. Bush hier à Washington.

retrait de Gaza un tremplin vers des gestes similaires en Cisjordanie en vue de l'application de la Feuille de route, M. Abbas a en outre affirmé que les élections législatives prévues en janvier seront ouvertes à «sous les mouvements palestiniens», rejetant ainsi les appels d'Israël à en exclure le groupe islamiste radical Hamas.

M. Bush a en outre appelé Israël à démanteler les points de colonisation non autorisés en Cisjordanie et à «mettre fin à l'expansion des colonies», avertissant qu'il «placera les parties face à leurs responsabilités prévues par la Feuille de route». Il a également souhaité que la barrière de séparation israélienne en cours de construction en Cisjordanie soit plutôt «une barrière de sécurité plutôt qu'une barrière politique».

Agence France-Presse

Arrestations et limogeages en Azerbaïdjan

SIMON OSTROVSKY

Bakou — La tentative de retour au pays d'un dirigeant de l'opposition exilé a déclenché hier en Azerbaïdjan une série de limogeages de ministres et d'arrestations, les autorités dénonçant un complot visant à un coup d'État avant des élections cruciales.

Ces événements surviennent à un peu plus de deux semaines d'élections législatives perçues comme un test de stabilité et d'engagement démocratique pour cette ancienne république soviétique riche en pétrole.

Le président azerbaïdjanais Ilham Aliiev a annoncé hier le renvoi de son ministre de la Santé et du chef de l'administration présidentielle. Quelques heures auparavant, les autorités confirmaient officiellement l'arrestation du ministre du Développement économique, Farkhad Aliiev, accusé d'avoir voulu prendre le pouvoir par la force.

Après la «trahison» de Farkhad Aliiev, il est temps de «commencer à contrôler de nombreux officiels au pouvoir», a expliqué le chef du service politique de l'administration présidentielle, Ali Hassanov.

L'agence de presse Interfax-Azerbaïdjan, citant une source au gouvernement, a affirmé que les ministres

du Travail et de l'Éducation avaient également été limogés, ce qui porterait à cinq le nombre de hauts responsables remerciés.

Aucune explication n'a été donnée à ces limogeages qui se produisent quelques jours après une tentative de retour au pays d'un important chef de l'opposition exilé aux États-Unis, Rassoul Gouliev, interpellé lundi lors d'une escale en Ukraine sur la foi d'un mandat d'arrêt azerbaïdjanais, puis libéré hier par les autorités ukrainiennes.

M. Gouliev, accusé de corruption dans son pays, a promis d'essayer de nouveau de se rendre à Bakou avant les élections, auxquelles il est candidat. «Nous ne permettrons jamais que ces bandits instaurent en Azerbaïdjan un régime de dictature», a lancé l'opposant en allusion au régime du président Ilham Aliiev.

Le président Ilham Aliiev a pour sa part qualifié mercredi M. Gouliev de mafieux international. Les autorités azerbaïdjanaises ont accusé l'ex-ministre du Développement économique Farkhad Aliiev d'avoir voulu prendre le pouvoir par la force sous les ordres de Rassoul Gouliev.

Agence France-Presse

EN BREF

Un avocat au procès de Saddam enlevé

Bagdad — Un avocat d'un des accusés de Saddam Hussein a été enlevé hier soir par des hommes armés à Bagdad, au lendemain de l'ouverture du procès de l'ex-président, selon des sources de sécurité irakiennes. M^r Saadoun Janabi est l'avocat d'Awad Ahmad al-Bandar, un ancien juge du tribunal révolutionnaire et adjoint du chef de cabinet de Saddam Hussein. «L'avocat Saadoun Janabi a été enlevé dans son bureau, rue Aden, dans le quartier Chaab, par des hommes armés ce soir», a déclaré une source de sécurité sous le couvert de l'anonymat. Selon elle, les kidnappeurs sont arrivés à bord de deux voitures au bureau de l'avocat. Une autre source de sécurité a confirmé cette information. L'avocat de l'ancien vice-premier ministre Tarek Aziz, M^r Badie Ezzat Aref, a confirmé l'enlèvement. Le président déchu irakien Saddam Hussein et sept coaccusés ont comparu mercredi devant un tribunal spécial pour son premier procès. Ils sont accusés du massacre de 143 chiïtes en 1982. — AFP

Tom DeLay en liberté sous caution

Houston — Tom DeLay, ancien chef de la majorité républicaine à la Chambre des représentants, a été arrêté hier et inculpé de blanchiment d'argent ainsi que de conspiration après s'être présenté de lui-même devant un tribunal de Houston, a annoncé son avocat, Dick DeGuerin. DeLay, qui a été libéré en milieu de journée après avoir déposé une caution de 10 000 \$US, doit comparaître pour la première fois en justice aujourd'hui à Austin, capitale du Texas. Il nie toute malversation. Les accusations portées à son encontre concernent le blanchiment de 190 000 \$US de dons accordés par des sociétés à son comité de soutien politique, Texans pour une majorité républicaine. La législation du Texas interdit le recours aux fonds d'entreprises pour financer des campagnes électorales. DeGuerin a accusé le procureur Ronnie Earle d'avoir cherché à ternir la réputation de DeLay en lançant mercredi un mandat d'arrêt contre lui. «À présent, Ronnie Earle a ce qu'il voulait, c'est-à-dire une photo d'identité judiciaire», a déclaré l'avocat. — Reuters.

Arte reportage

Vendredi 21 h 30

Grippe aviaire : la Turquie en état d'alerte
Shishmaref condamné par le réchauffement climatique
La charia au Canada



Avant TV5, Pierre ne cherchait pas à en savoir plus.

LE MARCHÉ BOURSIER

Table of stock market data with columns: Titrés, Volume, Haut, Bas, Diff. Var. for various companies and indices.

Table of stock market data with columns: Titrés, Volume, Haut, Bas, Diff. Var. for various companies and indices.

Table of stock market data with columns: Titrés, Volume, Haut, Bas, Diff. Var. for various companies and indices.

TORONTO

Ces titres, transférés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, de actions ordinaires sans droit de vote à droit de vote subalterne; p ou o = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = unité de capital-actif; v = dividende variable; wt ou w = bon de souscription (warrant); z = lot bris.

LES COTES NEW YORK
TSX Dow Jones -235.05
10 190,73 10 281,10
DOLLAR OR
1\$ canadien à New York -2.50
84,89 €us 461,00 \$us

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices and their values: Standard & Poors TSX, Canadian Smlcap, Canadian MidCap, etc.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture indices and their values: S&P CDNX, 30 Industrielles, 20 Services, etc.

Les plus actifs de Toronto

Table of the most active stocks in Toronto with columns: Compagnies, Volume, Haut, Bas, Ferm., Var. (%)

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of the most active stocks in the Canadian Venture with columns: Compagnies, Volume, Haut, Bas, Ferm., Var. (%)

decisionplus.com
Ne jouez plus à pile ou face avec la bourse
INDICES QUÉBEC
20 octobre 2005: 1056,33 -11,62 -1,09%
www.marketvisionplus.com

ÉCONOMIE

Allocution d'Alain Juppé

Les États-Unis ne s'intéressent qu'aux puissants

ÉRIC DESROSIERS

Il faut être une puissance militaire ou commerciale pour être l'ami des États-Unis. L'Europe a par conséquent un urgent besoin de reprendre des forces si elle veut pouvoir combler le fossé grandissant qui le sépare du géant américain, pense l'ancien premier ministre français Alain Juppé.

«Une Europe faible est incapable d'exister sur la scène mondiale et n'intéresse pas les Américains», a déclaré hier le nouveau professeur invité de l'École nationale d'administration publique (ENAP), en marge d'une conférence présentée devant les membres du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM). «Présentement, ils s'intéressent à la Chine, à l'Inde, au Brésil, et même à la Russie. On n'est sur leur radar que si l'on a du poids.»

Invité à se prononcer sur l'avenir du partenariat Amérique-Europe, il s'est demandé si l'un ou l'autre pouvait encore prétendre à «une communauté de valeurs» et au partage d'une «même vision du monde».



Alain Juppé

«Si je pose la question, c'est qu'il y a un doute. Pour de nombreux observateurs, et beaucoup de responsables politiques, le 11 septembre et la deuxième guerre en Irak ont agi comme les révélateurs d'une rupture, ou à tout le moins d'une prise de distance entre les deux rives de l'Atlantique.»

Les deux poids lourds ont toujours eu, bien sûr, leurs petites dissensions et restent, malgré tout, attachés aux mêmes principes de démocratie ou d'économie de marché, précise-t-il. Ils continuent aussi de coopérer sur de nombreuses questions, comme la lutte contre le terrorisme. En même temps, dit-il, «un modèle européen de valeurs est en train

d'émerger», et il ne s'est jamais autant heurté au modèle américain.

Pourtant, note-t-il, «notre intérêt mutuel est de relancer un partenariat transatlantique étroit et actif».

Pour ce faire, l'appel à l'amitié passée ou l'attente de l'élection d'une nouvelle équipe à la Maison-Blanche ne suffiront pas. Il revient aux Européens, dit Alain Juppé, de faire en sorte que «les États-Unis nous prennent au sérieux du fait de notre poids réel dans les domaines commercial, industriel, monétaire, scientifique, politique et militaire».

La création d'une force militaire conséquente capable de se déployer rapidement n'importe où dans le monde serait un pas dans la bonne direction, pense-t-il. La mise en place de «réformes structurelles profondes» visant à rattraper le «retard de croissance» de pays comme la France et l'Allemagne serait nécessaire aussi.

«Nous aussi nous avons des pots cassés à recoller», a commenté, au sujet des relations canado-améri-

caines, l'ancien premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, invité à remercier Alain Juppé après sa conférence. «Je suis très heureux de vous dire combien nous apprécions votre présence à Montréal, au Québec, parmi nous, a-t-il poursuivi au terme de l'événement, qui était soutenu par la Caisse centrale Desjardins et Le Devoir. Il me prend souvent d'envier ces étudiants et professeurs qui profitent de vos enseignements.»

L'annonce de la venue au Québec de l'ancien premier ministre de Jacques Chirac et maire de Bordeaux avait soulevé un tollé le printemps dernier. De nombreux intellectuels, dont le sociologue Guy Rocher et l'historien Gérard Bouchard, frère de Lucien Bouchard, s'expliquaient mal qu'une université accepte dans ses rangs un politicien condamné en France à 14 mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité dans une affaire de financement occulte d'un parti politique.

Le Devoir

Transat joue de prudence

GÉRARD BÉRUBÉ

Transat A.T. entend jouer de prudence. La flambée des prix du carburant, une rentabilité attendue en baisse et, surtout, les incertitudes liées au risque de pandémie de grippe aviaire incitent le voyageur à ne pas dilapider son encaisse excédentaire. Il a ainsi été décidé que seulement le quart des 500 millions en liquidités sera retourné aux actionnaires.

Le conseil d'administration de Transat a tranché. Les actionnaires se verront redistribuer 125 millions des quelque 500 millions retenus sous forme d'espèces (366 millions) et de quasi-espèces (132 millions) au 31 juillet dernier. La forme que prendra cette redistribution reste à déterminer. Le voyageur a également fait une croix sur un scénario de

transformation en fiducie de revenu. «La direction et le conseil d'administration estiment que cette structure ne convient pas à Transat, compte tenu de la volatilité des flux de trésorerie dans l'industrie touristique et du risque permanent d'événements imprévus qui peuvent avoir un important impact sur les résultats», a souligné l'entreprise dans son communiqué, tout en rappelant le moratoire imposé par le ministre fédéral des Finances sur cette forme de propriété d'entreprise.

Cette retenue dans la redistribution de l'encaisse excédentaire peut aussi s'expliquer par le besoin, énoncé, de conserver une réserve liquide de 100 millions pour faire face aux «besoins en fonds de roulement et à des événements imprévus comme la hausse des prix du carburant, les craintes découlant



Seulement le quart des 500 millions en liquidités sera retourné aux actionnaires de Transat A.T.

des risques d'une pandémie de grippe aviaire, ou d'un autre événement tragique comme celui du 11 septembre 2001».

Question d'illustrer la sensibilité de l'encaisse, le voyageur a indiqué que les liquidités en espèces de 366 millions comptabilisées le

31 juillet dernier devraient revenir autour des 311 millions à la fin du quatrième trimestre se terminant le 31 octobre 2005. Ce recul traduit, notamment, un bénéfice par action devant être «plus de 50 % plus bas» que celui du trimestre correspondant de 2004. Prix du carburant élevés et volatils, concurrence vive et ininterrompue sur les marchés de l'Ontario et du Royaume-Uni et conditions économiques généralement incertaines laissent présager un exercice 2006 difficile et posant des défis, a ajouté le voyageur.

Enfin, Transat entend utiliser en 2006 85 millions de ses liquidités pour effectuer des acquisitions, le tout s'insérant dans un plan stratégique d'expansion de trois ans évalué à 300 millions.

Le Devoir

EN BREF

Bénéfice sans précédent pour l'Impériale

Calgary — La Compagnie pétrolière Impériale a réalisé un bénéfice net sans précédent de 652 millions, soit 1,91 \$ par action, lors du troisième trimestre terminé le 30 septembre dernier, comparativement à un bénéfice net de 544 millions (1,53 \$ par action) pendant la même période de 2004. Les revenus de la société ont atteint 7,71 milliards contre 5,81 milliards. Au cours des neuf premiers mois, la société pétrolière a enregistré un bénéfice net de 1,58 milliard (4,59 \$ par action), comparativement à un bénéfice net de 1,51 milliard (4,21 \$ par action) lors de la même période de l'exercice précédent. Les revenus de l'Impériale se sont élevés à 20,47 milliards contre 16,34 milliards un an plus tôt. — PC

Perte nette de 37,4 millions pour Sears

Toronto — Sears Canada a enregistré une perte nette de 37,4 millions, ou 35¢ par action, au cours de son troisième trimestre terminé le 1er octobre, alors que l'an dernier, pour la période correspondante, l'entreprise avait affiché un bénéfice net de 12,7 millions, ou 12¢ par action. Une charge de restructuration non récurrente de 62,7 millions relative à des départs d'employés et une autre de 21,1 millions liée à la rémunération à base d'actions sont à l'origine de la perte enregistrée. Les revenus de Sears sont passés de 1,5 milliard à 1,49 milliard, en baisse de 0,7 %. Pour les trois premiers trimestres, le total des revenus s'est élevé à 4,33 milliards, par rapport à 4,32 milliards. La perte nette s'est élevée à 12,6 millions, soit 12¢ par action, par rapport à un bénéfice net de 33,9 millions, soit 32¢ par action. — PC

Bénéfice en hausse pour la SAQ

Au cours de son deuxième trimestre 2005-06, qui s'est terminé le 10 septembre, la SAQ a réalisé un bénéfice net de 149,1 millions comparativement à 135,1 millions pour la même période l'an dernier, soit une hausse de 14 millions de dollars ou de 10,4 %. Au cumul après six mois, le bénéfice net atteint 275,6 millions de dollars, une progression de 25,8 millions ou de 10,3 %. Les ventes nettes du deuxième trimestre (excluant les transactions conclues avec les brasseurs et distributeurs de bière) ont augmenté de 5,7 % pour se situer à 451,7 millions. — Le Devoir

EN BREF

Les retraités d'Hydro abdiquent

GÉRARD BÉRUBÉ

Les retraités d'Hydro-Québec abdiquent. La Cour suprême a refusé hier d'entendre leur cause. C'est donc dire que la décision précédente prévaudra, à savoir que les retraités ne peuvent prétendre avoir droit au surplus de leur caisse dans sa phase active et qu'ils sont liés à la représentation syndicale.

Déboutée à deux reprises dans sa démarche visant à ce qu'un droit de regard sur l'utilisation des surplus de la caisse de retraite soit reconnu aux retraités, l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec avait mandaté le procureur Marcel Rivest pour entreprendre les procédures d'appel devant la plus haute cour du pays. La requête a été rejetée hier par la Cour suprême. «Le

processus juridique est terminé», a déploré Claude Alarie, porte-parole de l'Association.

Huit ans

La démarche juridique des retraités a été lancée il y a huit ans, au nom de 10 400 retraités de la société d'État. Elle aura coûté 1,2 million, une somme prélevée dans le cadre de trois collectes de fonds auprès des membres.

L'Association argumentait essentiellement sur le fait que la caisse de retraite appartient aux membres, actifs et retraités, du régime. Ce faisant, si l'employeur utilise une partie du surplus à son bénéfice et à celui des participants actifs, une part équitable de ce surplus devrait être redirigée vers les participants retraités. En clair, les retraités demandaient qu'il leur soit reconnu le droit d'être

«traités avec impartialité dans l'utilisation du patrimoine fiduciaire appartenant à tous les participants actifs et retraités». Et ce, sur la base que «le régime de retraite est un contrat, que la caisse est un patrimoine fiduciaire distinct des biens de l'employeur et que les contributions au régime de retraite font partie de la rémunération globale des employés».

La Cour supérieure avait rejeté le tout sur des questions de procédure. Une décision maintenue par la Cour d'appel. Ce tribunal de deuxième instance statuait, cette fois, sur le fond, mais en l'absence de tout plaidoyer, avait-on déploré chez les retraités. Et en s'inspirant largement d'une cause ontarienne portant sur des questions d'avantages sociaux et non de régime de retraite.

Ce tribunal avait retenu que les bénéfices de retraite «font partie de

la convention collective», «que ce sont les syndicats et les employeurs qui négocient les conventions collectives» et que «le syndicat, comme agent négociateur, lie avant les participants actifs que les retraités».

Dans son jugement du 10 mars dernier, la Cour d'appel avait également souligné que les retraités avaient un droit conditionnel aux surplus en cas de terminaison du régime. Ils ne pouvaient cependant aspirer à une bonification de leurs prestations durant la phase active du régime du fait que le surplus n'est pas définitif. Dans sa décision du 5 septembre 2002, la Cour supérieure soulignait également que le droit au surplus n'est cristallisé que lorsque ce surplus devient vérifiable, soit à la cessation du régime.

Le Devoir

Un retard de la dérivation de la Rupert compliquerait le développement de l'éolien

Un retard dans les travaux de dérivation partielle de la rivière Rupert compliquerait l'entrée en service de nouvelles éoliennes au Québec entre 2008 et 2014, a prévenu hier le président d'Hydro-Québec Équipement et de la Société d'énergie de la baie James (SEBJ), Réal Laporte.

Devant l'Association de l'industrie électrique (AIEQ), l'homme d'affaires a appelé que la construction de deux centrales — Eastmain 1-A et La Sarcelle — dépendait des ambitieux travaux de

dérivation dont le début est prévu pour le printemps prochain.

Or, c'est la puissance de ces usines qui permettrait «d'équilibrer» l'éolien, c'est-à-dire d'assurer la stabilité du réseau d'Hydro en minimisant l'importance relative des fluctuations attribuables aux coups de vent, par exemple.

Sans les 768 mégawatts (MW) d'Eastmain 1-A, ce processus sera beaucoup plus compliqué, a soutenu M. Laporte.

«Il pourrait y avoir d'autres moyens, mais le meilleur, c'est celui-là

Les autres coûtent plus cher et ne sont pas efficaces puisqu'ils ne produisent pas d'énergie», a-t-il expliqué.

Hydro pourrait entre autres acheter de la puissance supplémentaire ou faire ce qu'on appelle de la compensation série. Ce processus consiste à faire tourner un moteur à plus ou moins grande vitesse pour maintenir constante la puissance du réseau.

Si tout se déroule selon les vœux de la société d'État, la dérivation de la Rupert devrait être terminée en 2009. La construction des centrales

s'étalera sur quelques années de plus, soit jusqu'en 2011 au moins. D'après M. Laporte, le chantier devrait fournir du travail à plus de 2000 personnes, dont un nombre important de membres de la communauté crie, établie sur les rives de la baie James.

Plusieurs craignent néanmoins que ce fastidieux processus, combiné à l'opposition soutenue d'artistes et de groupes écologistes, ne retarde la première pelletée de terre.

Presse canadienne

Olymel ferme une usine

Olymel annonce la fermeture de son usine de désossage de porc de Saint-Hyacinthe le 10 février prochain, à la suite du refus de ses syndicats d'accepter une réduction des coûts de main-d'œuvre.

C'est à 62 % que les 388 syndiqués ont refusé les concessions demandées par la direction d'Olymel, et ce malgré une recommandation d'acceptation formulée par leur comité de négociation. La direction demandait une réduction de 20 % des coûts de main-d'œuvre et «une plus grande souplesse opérationnelle» de la part de ses employés.

Olymel, qui fait dans l'abattage, la transformation et la distribution de viandes de porc et de volailles, affirmait avoir besoin de telles concessions pour affronter la concurrence. L'entreprise fait face au resserrement du marché japonais, à une compétition plus vive de la part des Américains, sans compter la hausse du dollar canadien.

Se disant déçu, la direction d'Olymel a fait savoir qu'elle devait se résigner à fermer l'usine de

désossage de fesses de porc de Saint-Hyacinthe, «des conditions pour poursuivre les opérations de l'usine sur une base de rentabilité et de compétitivité n'étant plus réunies».

Un cas similaire avait connu une fin plus heureuse le mois dernier. L'intervention du ministre du Travail, Laurent Lessard, et du comité de relance avait permis de remettre les négociations sur les rails dans le dossier de l'usine d'Olymel à Princeville, fermée depuis 18 mois.

Le 18 septembre, 83 % des membres du syndicat affilié à la CSN avaient voté contre les propositions de l'employeur, quid emmenait des concessions de 20 %. Ce refus avait été suivi par l'annonce d'une fermeture permanente de l'usine. Les syndicats ont tenu une nouvelle assemblée générale la semaine suivante, au cours de laquelle ils ont à 66 % approuvé l'entente et une convention collective d'une durée de sept ans.

Presse canadienne et Le Devoir

Appelez, vous ne risquez rien:

1 800 463-5229

Obligations boursières du Québec

Capital garanti à 100 %.
Rendement selon l'Indice Québec-30™.

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 60%	Sans limite de rendement

Émission en vente jusqu'au 25 novembre 2005.

www.epq.gouv.qc.ca

* Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30™, visitez le www.iq30-iq150.org

BONI DE 1%
du capital investi,
applicable sur les
nouveaux fonds REER.

Épargne Placements Québec

LOTTO QUÉBEC Résultats

649 Tirage du 2005-10-19

11 19 33 35 39 40

Complémentaire : 32

GAGNANTS Lots

6/6 0 25 000 000,00 \$

5/6+ 1 772 365,60 \$

5/6 279 2 286,90 \$

4/6 16 981 71,20 \$

3/6 314 133 10,00 \$

2/6+ 213 451 5,00 \$

Ventes totales : 37 534 108 \$

Prochain gros lot (approx.) 30 000 000 \$

Québec 449 Tirage du 2005-10-19

04 26 28 40 47 48

Complémentaire : 30

GAGNANTS Lots

6/6 0 1 000 000,00 \$

5/6+ 2 25 000,00 \$

5/6 14 500,00 \$

4/6 1 038 50,00 \$

3/6 20 501 5,00 \$

Ventes totales : 669 830,50 \$

Extra Tirage du 2005-10-19

NUMÉRO LOT

595944 100 000 \$

PROCHAIN GROS LOT LE 21 OCTOBRE 2005

10 000 000 \$

Les modalités d'investissement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de décès, entre cette date et la date officielle de l'É.G., cette dernière a priorité.

É D I T O R I A L

Quel projet, au juste?

Le texte de dix pages qu'un groupe de personnalités dirigé par l'ancien premier ministre Lucien Bouchard a présenté comme un «manifeste» mercredi a le mérite de nous rappeler quelques-uns des nombreux écueils sur lesquels le Québec risque de s'abîmer s'il se complait dans le statu quo. En revanche, il ne propose aucun projet susceptible de justifier les sacrifices qu'on demande aux Québécois.

On le dit depuis longtemps: le taux de décrochage scolaire est trop élevé, le nombre de diplômés insuffisant, il ne se fait pas assez de recherche et la concurrence étrangère risque d'entraîner un déclin de notre niveau de vie si nous n'investissons pas davantage en éducation, en recherche et en développement. Il est aussi juste d'affirmer que le déficit démographique appréhendé pourrait plonger le Québec dans une crise économique et sociale à moyen terme. Voilà des observations qui méritent d'être rappelées chaque fois que l'occasion se présente, un exercice que viennent de faire avec panache 12 personnalités réunies autour de Lucien Bouchard. Mais encore? Faut-il pour autant paniquer?

Prenons la dette. Oui, elle pèse lourdement sur les finances de la province. Cela étant, les auteurs du manifeste auraient dû revoir leurs calculs avant d'affirmer que le service de la dette accapare 16 % des dépenses. Cela était vrai en 1998, mais depuis, ce pourcentage a chuté à... 12,6 %. À 16 %, il faudrait y consacrer 8,8 milliards par année et non les sept milliards qui n'ont pas bronché depuis sept ans pendant que les recettes, elles, augmentaient de... 11 milliards par année.

C'est encore trop, sept milliards, mais il ne faut pas dramatiser puisque, en fonction du PIB, la dette du Québec a baissé de 52,2 à 43,7 % au cours de la même période et qu'elle continuera de diminuer à l'avenir si nous maintenons le cap sur le déficit nul. Évidemment, il y a la santé qui coûte de plus en plus cher. Sans doute devrait-on consacrer une somme annuelle fixe au remboursement de la dette, mais compte tenu du déséquilibre fiscal, seul Ottawa est en mesure de se permettre une telle fantaisie.

Quant à la proposition d'augmenter les tarifs d'électricité, si l'idée consiste à rejoindre la moyenne canadienne, de 28 % plus élevée, elle ne pourrait être envisagée qu'à moyen terme pour éviter tout choc des prix néfaste aux investissements. Notons que ces hausses suffiraient à peine à faire face aux dépenses de santé. Le Québec n'est pas l'Alberta, qui exporte son gaz au prix international. Ici, nous produisons de l'électricité pour nous-mêmes et pour les entreprises qui choisissent d'investir chez nous à cause du prix très bas de cette forme d'énergie.

Quant à la réforme de la fiscalité, l'idée mérite aussi de revenir sur la table de façon périodique. Jusqu'à ce jour cependant, aucun gouvernement n'a eu l'audace de s'y attaquer à cause des conséquences prévisibles sur le climat social. Il ne faut pas s'y tromper: les syndicats ne sont pas les seuls à s'y opposer, les commerçants et la classe moyenne aussi... En politique comme dans la vie, il faut savoir choisir ses combats.

Cela étant, ce qui surprend le plus dans cette sortie de l'ancien premier ministre au charisme toujours aussi efficace, c'est de l'entendre affirmer le contraire de ce qu'il disait il y a cinq ans. Rappelons-nous qu'en démissionnant, il avait invoqué l'impasse dans laquelle le projet de souveraineté s'enlisait. Or voilà que le même M. Bouchard justifie la neutralité constitutionnelle du groupe «Pour un Québec lucide» par le fait que des problèmes plus urgents imposaient cette intervention de groupe. Pourtant, c'est lorsqu'il était au pouvoir qu'il pouvait agir. Pourquoi avoir maintenu le gel des frais de scolarité? Et le gel des tarifs d'électricité? Pourquoi avoir quitté le bateau à mi-mandat au lieu d'entreprendre les réformes qu'il juge aujourd'hui plus déterminantes que le projet de souveraineté?

M. Bouchard rappelle que c'est lui qui a mis fin au déficit chronique. Reconnaît-il que toutes les provinces ont fait de même? Reconnaît-il aussi qu'un des moyens utilisés pour devancer l'atteinte de son objectif, soit la mise à la retraite prématurée de 30 000 employés, a entraîné un gonflement de la dette de 1,6 milliard à un coût annuel d'intérêts de 110 millions, et ce, jusqu'en 2014? Et dire que tous ces employés ont été remplacés depuis...

Le Québec est frileux, constate le groupe de M. Bouchard. Plus que les autres? Mais non! Nous avons des défis considérables à relever, c'est vrai, mais pour s'y attaquer, il faut plus qu'un pamphlet: il faut un projet mobilisateur. Un tel projet qu'a déjà défendu M. Bouchard est malheureusement absent de ce manifeste conçu pour plaire à une couche trop restreinte de notre société.

Et la Suisse?

L'éditorial 2005 du *Rapport mondial sur la corruption* composé par l'ONG allemande Transparency International est à bien des égards une copie carbone de l'édition antérieure. Les nations les plus touchées par ce fléau sont les mêmes, grosso modo, que celles épinglées l'an dernier. On s'en doute, la liste des pays les plus «propres» est à quelques exceptions près identique à celle publiée en 2004.

Cela étant, la lecture du classement a quelque chose d'étonnant, pour ne pas dire choquant. Dans le peloton de tête des nations les plus vierges, on retrouve presque tous les royaumes du blanchiment de l'argent sale. À moins que des subtilités méthodologiques nous aient échappé, lire que la Suisse occupe la septième position a de quoi laisser perplexe.

Aux côtés de la Suisse, on retrouve la Grande-Bretagne et ses îles Jersey, Man, Bermudes et autres. On retrouve le Luxembourg, dont chacun sait que sa maîtrise de l'opacité financière est une de ses plus importantes activités économiques, si ce n'est la principale. On lit enfin le nom des Pays-Bas. Les Pays-Bas...

Derrière son vernis de nation libérale au sens d'ouverte, derrière sa permissivité, par exemple en matière de drogues dites douces, se cache un pays qui cultive non sans brio l'hypocrisie financière. On sait trop peu que ce que la Suisse s'est interdit à la faveur de sa réforme du régime bancaire, réforme au demeurant d'une grande timidité, les Pays-Bas se le permettent. À telle enseigne d'ailleurs que le premier sous-traité au second ce qu'il n'ose pas faire.

Il va sans dire que la mission que s'est donnée l'ONG allemande est aussi noble qu'essentielle. Grâce à elle, on dispose d'une photographie plus précise du degré de corruption à travers le monde. Ainsi, il est confirmé par exemple que le secteur des bâtiments et travaux publics demeure de loin le plus propice à la propagation de ce virus. Mais...

Mais il serait temps que la grille d'analyse soit modifiée afin que soient retenus ou plus précisément identifiés tous les bénéficiaires de la corruption. C'est un secret de Polichinelle que les institutions suisses ou néerlandaises font leur miel du détournement de fonds. Tout un chacun sait que corrupteurs et corrompus jouent à «je te tiens, tu me tiens par la barbichette» sur un rythme endiablé.



Jean-Robert Sansfaçon



L E T T R E S

L'Halloween approche...

L'Halloween approche. Ça se voit depuis plusieurs semaines dans les magasins mais aussi au petit écran, où d'anciens politiciens entourés d'universitaires aux cheveux trop teints réapparaissent sans une ride ni un seul cheveu blanc.

Et vous avez remarqué les chapeaux et les costumes? Notre ancien premier ministre Lucien Bouchard nous donne un avant-goût des siens. Il faut dire qu'il s'y connaît en changement de rôle.

Il y a quelques jours, il portait, souriant et triomphal, le chapeau prismatique, coloré et brillant de l'habile négociateur chevronné de l'Orchestre symphonique de Montréal, mais il est demeuré silencieux, hélas, dans sa présentation onctueuse sur la contribution habituelle de l'État-providence qui sera appelé en catimini à régler la note de ses largesses privées et patriciennes. On n'entendait que son silence!

Le lendemain, il porte le chapeau noir et pointu de la sorcière édentée et à la voix éraillée, narrant les horreurs cruelles et sanguinolentes destinées à faire peur aux enfants d'aujourd'hui et de demain.

Il faut souligner à juste titre la rapidité réussie de ces changements précipités de costume, bien qu'elle n'arrive pas à la cheville d'un théâtre et sublime Arturo Brachetti.

Seuls des critiques malveillants et suspicieux verront poindre sous le fard une ridule de mauvaise foi dans cette mascarade défallante.

Mais enfin, l'Halloween s'en vient. C'est une fête démocratique et chacun peut y participer. Tous à vos perruques et à vos maquillages!

Guy Mercier

Québec, le 20 octobre 2005

Sacrifice

Il est de retour. Il est même souvent de retour. Après le déficit zéro et ses répercussions catastrophiques dans le domaine de la santé, sans parler de sa plainte pour faire plus de bébés blancs ou de ses efforts pour défoncer les employés de la SAQ, Lucien Bouchard nous rappelle que, face à la mondialisation capitaliste, nous devons nous écraser devant l'autel de la compétitivité et du profit. Si les Chinois travaillent 28 heures par jour 375 jours par an pour des pinottes, nous, pauvres cons que nous sommes, n'avons rien compris au véritable sens de la

vie et devrions avoir honte «d'opposer un refus global à tout changement proposé à [nos] habitudes de vie» (*Cyberpresse*, 19 octobre 2005, site Internet de la SRC).

Il est quand même fort, ce Lucien. Entouré de gens qui, comme lui, doivent avoir un salaire dans les six chiffres, il n'est pas le moins du monde gêné de nous rappeler que malgré le fait que 80 % des Québécois gagnent moins de 30 000 \$ par an, des sacrifices s'imposent. Et que le secteur privé doit avoir les coudées franches. Le secteur privé, oui, dont l'intérêt pour le bien commun est bien connu. «Du cash, du cash, du cash pour nous, et fuck le reste» étant l'éternelle devise du merveilleux monde de la business.

Pour ce qui est de l'augmentation de la productivité des travailleurs québécois, ce sont bien entendu la malléabilité, la soumission et la souplesse extrême qui nous sauveront de la misère. Baisse de salaire en prime. On sacrifie quoi quand on gagne 30 000 \$ par an? On (se) coupe quoi? Un bras? Un repas? L'arrivée d'un enfant? Ah ben tiens, on revient aux bébés.

Tous les parents que je vois sont à bout de souffle et tirent le diable par la queue. Que peuvent-ils faire pour contribuer à l'effort national et garnir les coffres des banques multimilliardaires qui étouffent — de rire — sous leurs gargantuesques profits? «On augmente la productivité», nous répond le chœur du Capital Swing Band et son chef d'orchestre. Un antidépresseur avec ça?

Y aura-t-il un jour un sursaut collectif pour dire non à cette folie qui s'appelle le capitalisme-libéralisme extrême et qui nous ramène à l'âge de pierre? Va-t-on ramper jusqu'au sang avant de botter le cul à ces zozos cravatés? Il y aura combien d'Argentines avant qu'on se réveille? Quelqu'un a des aspirines?

Martin Richard

Montréal, le 19 octobre 2005

L'affaire Boisclair

Le débat plus ou moins feutré qui a cours entre les aspirants à la direction du PQ a pour effet paradoxal de masquer une évidence: M. Boisclair ne doit pas être élu à la direction du PQ.

Cette évidence disparaît derrière les prudences multiples qui enveloppent, on le comprend, cette question embarrassante sur un collègue, un copartisan et un concurrent. Em-

barrassante, sans doute, mais capitale.

Curieusement, donc, le problème causé par la candidature de M. Boisclair échappe à la discussion alors que c'est, et de loin, pour l'heure et pour l'avenir, le principal. Michel David, dans un article fort lucide qu'il publiait dans *Le Devoir* du 2 octobre, parlait «de l'incalculable risque que M. Boisclair fera courir au PQ et au mouvement souverainiste à compter du 16 novembre».

Tel est justement le sujet qu'on n'aborde pas. À elle seule, cette question équilibre pourtant toutes les autres. Elle reste néanmoins sous le boisseau, ou à peu près.

Il ne s'agit pas pour autant de juger M. Boisclair. Le problème n'est pas d'ordre moral mais politique. On peut estimer la personne pour ses qualités personnelles ou politiques, mais il est urgent de s'aviser que, pour le poste en question, M. Boisclair est malheureusement beaucoup trop vulnérable aux attaques, et cela, on l'a dit, est évidemment très risqué. D'avance, les libéraux se bident. Rien ne leur conviendrait sans doute davantage que son élection.

Ses concurrents ne peuvent pas sonner l'alarme. Cela, on le comprend très bien. Une intervention de leur part serait des plus délicates et pourrait être mal reçue. Ils sont coincés, comme le laisse entendre Michel David à propos de Mme Marois. Mais l'opinion dans le parti, elle, pourrait réagir, avoir un sursaut de lucidité, comme l'évoque le journaliste.

Le problème soulevé par M. Boisclair avec cette histoire de cocaïne est du jamais vu. Ce problème tranche sur les questions dont il peut s'agir pour l'élection d'un chef de parti. L'affaire n'est pas le genre de choses dont on puisse disposer en se contentant de discuter d'autres sujets comme si celui-là n'existait pas. N'oubliez pas d'ailleurs que le PQ est un parti dont tout l'establishment canadien veut se débarrasser, gens d'affaires, tous les partis au Canada sauf le Bloc, gouvernements, avec l'appui officieux des intérêts d'outre-frontière.

M. Landry, s'il avait connu l'histoire, l'aurait jugée «extrêmement grave», déclare-t-il. Par conséquent, aujourd'hui qu'on le connaît, du moins en partie, on peut la tenir pour très inquiétante. Ce n'est pas l'espèce d'atout qui convient pour aspirer à diriger un parti et un État puissamment contestés. C'est triste, et on peut compatir, mais c'est ainsi.

Pierre Vadeboncoeur

Le 20 octobre 2005

LIBRE OPINION

Mailloux et Fehmiu: une bonne décision

LUC DOYON

Vice-président à la programmation et à l'information de TQS

Le vendredi 14 octobre, TQS a rendu publique sa décision de ne plus retenir les services du docteur Pierre Mailloux et de Philippe Fehmiu. Comme certains médias ont accusé TQS de racisme alors qu'il n'en était rien, la direction du réseau tient à faire la mise au point suivante.

TQS n'a pas appuyé, n'appuie pas et n'appuiera jamais d'aucune façon les propos tenus par le docteur Pierre Mailloux lors de l'émission *Tout le monde en parle* du 25 septembre dernier ni ceux qu'il a formulés par la suite. Nous l'avons clairement dit sur la place publique dès le 27 septembre, lors du lancement de l'émission *Bachelor*.

La position de notre réseau est claire, non équivoque et catégorique: nous ne voulons cautionner d'aucune façon les propos du docteur Pierre Mailloux et avons décidé de ne plus retenir ses services lors des bulletins de 22h du *Grand Journal* ni lors de la seconde édition de *Loft Story*, qui débutera l'hiver prochain.

TQS partageait et partage toujours l'opi-

nion de Philippe Fehmiu quant au caractère inacceptable des propos tenus par le docteur Mailloux. Nous aussi avons déploré son attitude au cours des jours qui ont suivi la diffusion de l'émission alors que le principal intéressé n'a manifesté aucun remords. De fait, il en a remis et a réitéré publiquement, à plusieurs reprises, son refus catégorique de présenter des excuses aux communautés noires et autochtones, qui ont été choquées et blessées par ses propos.

Ultimatum et droit de gérance

Afin de manifester son indignation, Philippe Fehmiu a cru nécessaire de lancer, sur les ondes d'une station radiophonique, un ultimatum à la direction de TQS, et ce, avant même de la rencontrer: «C'est Mailloux ou c'est moi!», a-t-il déclaré en substance.

Dans l'exercice de notre droit de gérance, nous ne pouvions pas — et ne pouvons toujours pas — accepter une telle attitude. Agir autrement conduirait tout droit à l'établissement d'un précédent inacceptable pour n'importe quel employeur qui administre une entreprise comme le réseau TQS.

C'est la raison pour laquelle nous avons,

dès le départ, demandé à Philippe Fehmiu de s'abstenir d'utiliser un tel procédé. Comme le principal intéressé l'a lui-même reconnu, il a passé outre à notre mise en garde et réitéré publiquement son ultimatum, et ce, à plusieurs reprises.

C'est donc uniquement le comportement de Philippe Fehmiu qui a motivé notre décision de ne plus retenir ses services. Notre geste n'est d'aucune façon lié à ses convictions ou à ses dénonciations, avec lesquelles nous sommes entièrement d'accord.

La direction de TQS est navrée de la situation et réaffirme que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle a pris cette décision. Malheureusement, Philippe Fehmiu ne nous a pas laissé le choix.

Depuis plusieurs années maintenant, les téléspectateurs du mouton noir reconnaissent que TQS fait preuve d'une grande ouverture à l'égard des minorités culturelles et visibles, auxquelles elle accorde une place importante à son antenne. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie parce que TQS croit profondément en la diversité culturelle et entend continuer à y apporter une contribution significative.

IDÉES

Téléfilm continue de diffamer le FFM

SERGE LOSIQUE

Président du Festival des films du monde

Lettre à Wayne Clarkson, directeur général de Téléfilm Canada

C'est avec étonnement que nous avons lu vos commentaires sur les festivals de Montréal (votre discours du 14 octobre sur Internet, *The Devoir* du 15 octobre, *The Gazette* du 17 octobre). Alors que tout le monde, ici aussi bien qu'à l'étranger, parle du «fiasco», de la «catastrophe» de ce nouveau festival à Montréal, voulu et créé par Téléfilm (voir *Ciné-TV* du 17 octobre), les dirigeants de Téléfilm continuent de manière totalement irresponsable à tenter de justifier leur terrible abus de pouvoir et à tromper la population à propos de ce gaspillage éhonté des fonds publics.

Vous savez qu'il est absurde de comparer la situation du premier Festival de Toronto, il y a 30 ans, avec ce «festival-désastre» de 2005 à Montréal. Dès le départ, le festival Spectra a eu des avantages qu'aucun autre festival n'a eus: son financement était assuré dès décembre 2004, soit neuf mois avant l'événement, sa structure était complétée puisqu'il avait répondu à un appel d'offres qui posait toutes sortes de questions à ce sujet, aucun festival n'a eu un budget de publicité aussi élevé dès sa première année, des «experts» étaient à la barre de l'organisation (Simard, expert en siphonnage de subventions même s'il ne connaît rien en cinéma) et on était allé chercher à grands frais un ex-directeur de festivals étrangers avec 36 ans d'expériences européennes pour un salaire garanti de 650 000 \$ en fiducie sur un compte suisse.

Au nom de la transparence, Téléfilm devrait donner des explications sur son rôle dans cette transaction financière.

Jusqu'à présent, pour «éviter des conflits d'intérêts», vous avez refusé de rencontrer les représentants du FFM en prétextant que vous êtes un «ami de Serge Losique» et que vous avez été «directeur du Festival de Toronto». Vous avez dit cela devant le comité des Communautés sur la Culture.

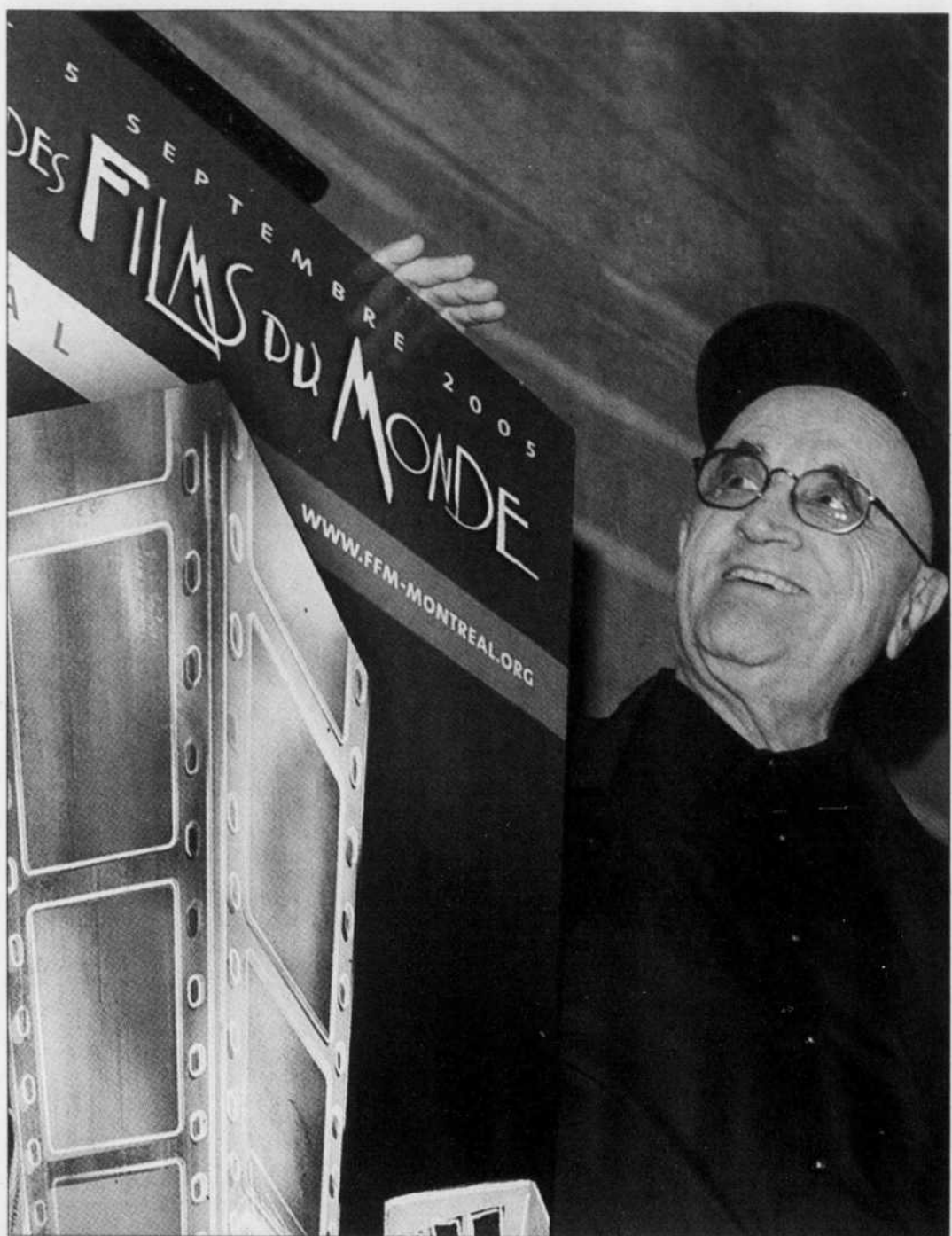
Dans votre dernier discours, vous parlez de «confrontation» avec Serge Losique lorsque vous étiez directeur du Festival de Toronto sans dire de quoi il s'agit. Nous vous faisons remarquer que si vous êtes en conflit d'intérêts, c'est plutôt avec le Festival de Toronto. Comment se fait-il que vous parliez maintenant du FFM et de son non-financement par Téléfilm en continuant à diffamer le FFM encore plus que votre président, Charles Bélanger, un des grands responsables de ce gâchis à Montréal? C'est à cause de la diffamation de ce dernier que nous nous retrouvons aujourd'hui devant les tribunaux. Comme toute cette affaire est *subjudice*, vous n'avez pas le droit de répéter ces mêmes propos diffamatoires devant les médias et sur Internet. Vous abusez de votre pouvoir pour causer des dommages énormes au FFM.

Mensonges grossiers

Vous ne pouvez pas répéter publiquement et impunément les mensonges grossiers sur les prétendus «manque de transparence» et «manque d'imputabilité financière» en parlant du FFM sans la moindre preuve. Téléfilm ne nous avait pas fait ce genre de reproche auparavant.

Nous ne sommes pas à l'époque de McCarthy. Avec ces propos irréfléchis et condamnationnels, vous nuisez à la préparation du 30^e anniversaire du FFM. Vous ne pouvez même pas évoquer un rapport bidon de Secor, avec laquelle nous avons refusé de collaborer pour des raisons légitimes que nous avons déjà explicitées [...].

Jusqu'à présent, nous nous sommes montrés, et de loin, beaucoup plus transparents que Téléfilm. Comment se fait-il que personne ne fasse de reproche à votre ex-Festival de Toronto alors que Se-



Serge Losique, président du Festival des films du monde.

cor écrit à son sujet que «la comptabilisation globale des dépenses du festival (non allouées par composantes de l'organisation) rend difficile l'analyse détaillée de chacune des activités, y compris le festival?»

En tant que nouveau directeur de Téléfilm, au lieu de vous ranger à 100 % derrière la décision de votre président (nos conseillers juridiques considèrent cette décision comme étant illégale), vous auriez dû examiner notre point de vue. Selon la régie interne de Téléfilm, le président du conseil d'administration de Téléfilm ne s'occupe pas de la gestion personnelle dès novembre 2003. Le conflit juridique entre le FFM et Téléfilm porte sur la «diffamation» de cette dernière contre le FFM 2003. Des conflits juridiques existent aussi entre les provinces et le fédéral, mais cela ne les empêche pas de poursuivre leur collaboration.

Deux poids, deux mesures

Grâce à vous, nous découvrons aujourd'hui que c'est Téléfilm qui a sauvé le Festival de Toronto alors qu'il était en «banqueroute», sous votre gouverne, en 1979. Quand le FFM réclamait de l'aide, on faisait faire des études indépendantes de toutes sortes. Deux poids, deux mesures.

Or, à l'époque et encore aujourd'hui, d'après sa politique, Téléfilm ne finance pas les déficits des festivals ou les festivals en faillite. Donc, Téléfilm a enfreint son propre règlement, comme elle en a bafoûté tant d'autres.

Maintenant, vous parlez de la possibilité de «financer le déficit» de ce nouveau festival-fiasco, créé par Téléfilm, alors qu'il a ridiculisé Montréal sur le plan international. Au contraire, ils devraient rem-

boursier l'argent des contribuables qui leur a été attribué par Téléfilm au mépris de ses propres règlements, en empêchant les francophones unilingues de fréquenter le FFM en 2005 (article de *The Gazette* du 11 octobre 2005).

Téléfilm ne doit pas agir en dehors des lois et s'ériger en juge et partie. Le mandat de Téléfilm porte sur le cinéma canadien. Elle ne contrôle pas le cinéma international, pas plus que les festivals internationaux de films.

Nous représentons le FFM, qui a toujours respecté la réglementation de Téléfilm et de toutes les autres institutions gouvernementales. Nous représentons aussi des centaines de milliers de citoyens québécois et canadiens, et Téléfilm doit nous traiter au même titre qu'elle traite des dizaines de festivals à travers le pays.

Il faut savoir si on vit dans un régime à la soviétique ou dans une démocratie. Cette discrimination contre le FFM et son public doit cesser. Si Téléfilm nous prive, ainsi que son public, de nos droits légitimes tout en continuant à nous diffamer, cela prouve qu'elle est uniquement au service des copains et que toute cette affaire ressemble beaucoup au scandale des commandites.

Pour la «transparence» et pour les torts causés injustement au FFM, vous devriez demander vous-même une enquête publique, ou une médiation neutre, sur les festivals et sur le fonctionnement de Téléfilm dans son ensemble. Une telle enquête s'impose d'urgence. Si tout le monde est «transparent», personne ne devrait s'opposer à une telle enquête présidée par un juge. C'est le seul moyen démocratique de sortir Montréal de cet imbroglio.

Dix ans après le référendum

Des questions à poser

JACK JEDWAB

Directeur général de l'Association d'études canadiennes*

Le 30 octobre prochain marquera le dixième anniversaire du référendum de 1995. À cette occasion, on semble porter une attention toute particulière à la question suivante: que serait-il arrivé si une majorité de Québécois avait voté OUI en 1995? Ce point de questionnement a récemment fait l'objet de débats lors de la présentation d'un documentaire de Radio-Canada-CBC intitulé *Point de rupture* et dans le livre du même titre écrit par Mario Cardinal.

Au moyen de commentaires recueillis auprès des chefs de file des camps fédéraliste et souverainiste, on voulait nous amener à mieux comprendre le scénario d'un vote favorable à la souveraineté du Québec. L'hypothèse d'un après-OUI arrive à point parce qu'elle est un des principaux enjeux de la course actuelle au leadership du Parti québécois. Et, comme l'a déjà précisé un des candidats, Louis Bernard, les Québécois ont le droit de savoir ce qui se passerait à la suite d'une victoire du OUI.

Depuis quelques années, les souverainistes invitent des leaders d'opinion ailleurs au Canada à réfléchir à un avenir politique du pays sans le Québec. Traditionnellement, ce sujet a toujours été évité afin de ne pas donner de crédibilité à un tel scénario.

D'ailleurs, de nombreux fédéralistes estiment qu'un tel exercice est peu utile parce qu'on peut difficilement prévoir l'impact d'une telle rupture. D'une part, certains insistent pour dire que dans le cas d'un OUI, le reste du Canada respectera la décision et négociera équitabement les conditions de la souveraineté tandis que, d'autre part, certains fédéralistes maintiennent que le reste du Canada ne négociera jamais la souveraineté. Aucune des deux perspectives ne semble exacte.

Très souvent, dans les cas de divorce, les émotions l'emportent sur le pragmatisme. Encore faut-il définir les paramètres de ce pragmatisme. Bien qu'il soit difficile de déterminer la réaction du reste du Canada à la suite d'une victoire du OUI, nous pouvons avancer certaines hypothèses quant aux considérations qui guideraient son comportement.

En tout premier lieu, la clarté de la question posée à la population lors d'un référendum sera évaluée en fonction de l'objet des négociations.

Par ailleurs, même si 50 % des votes plus une voix sont, selon plusieurs observateurs, suffisants pour amorcer le processus de séparation, l'importance numérique de la victoire aura sans aucun doute un effet sur la force de négociation des souverainistes telle que perçue par les fédéralistes. En effet, le reste du Canada tentera d'estimer à quel point les Québécois souhaitent ce divorce, quelle que soit la nature des négociations.

Quel serait le degré d'unité ou de fragmentation de la population québécoise dans l'optique d'un vote favorable au OUI? Les souverainistes prétendent qu'un référendum «réussi» conduirait à une harmonie au sein de la population face au besoin de bâtir un pays. Selon eux, cela signifierait la fin des divisions et des chicanes stériles entre les Québécois quant à leur attachement respectif au Québec ou au Canada.

C'est un scénario très peu probable qui tient plus de l'espoir que de la réalité. Nul doute que certains fédéralistes jetteraient l'éponge et décideraient de se joindre à la mouvance souverainiste dans le cadre d'une victoire du OUI. Mais beaucoup d'autres garderaient leur attachement au Canada. Ils trouveraient ainsi fort probablement des moyens pour le représenter politiquement et, à cette fin, ils chercheraient des appuis ailleurs au Canada. Ils seraient aussi enthousiastes à l'idée de travailler pour bâtir le nouveau pays que les souverainistes le sont envers le Canada après avoir perdu deux référendums.

L'exemple des fusions municipales

Si, en rétrospective, nous examinons les débats sur les fusions municipales à Montréal et sur la Rivière-Sud, plusieurs analystes, lorsque les fusions ont été instaurées, ont affirmé que les citoyens s'uniraient sous peu pour bâtir les nouvelles villes. Cependant, plusieurs ne l'ont jamais accepté et sont demeurés mobilisés à défaire les fusions.

S'attendre à ce que tous les fédéralistes du Québec abandonnent leur rêve d'un Canada uni à la suite d'une victoire référendaire équivaudrait à demander aux souverainistes d'abandonner leur rêve de réaliser la souveraineté après une défaite référendaire.

Dans le cas d'une victoire du OUI, le reste du Canada fera face à une crise politique de taille et des élections seront très certainement à l'ordre du jour. L'Ontario constituera la quasi-majorité de reste du Canada et jouera un rôle primordial dans la suite des événements.

Ailleurs au Canada, les élus voudront certainement consulter les électeurs avant de prendre des décisions importantes. Il n'est pas certain que le reste du Canada demeure uni.

Le Québec n'aurait pas beaucoup d'influence sur le reste du Canada face à une crise politique interne précipitée par une victoire du OUI. Il sera lui-même fort probablement aux prises avec ses propres problèmes.

En d'autres termes, une victoire référendaire mènera à un processus qui pourrait durer de nombreuses années, sinon une décennie. Un Québec souverain affrontera sûrement les difficultés qui caractérisent la vie politique canadienne depuis plusieurs décennies.

Le slogan référendaire de 1995 selon lequel, «avec le OUI, tout est possible» ne semble pas prévoir la possibilité qu'avec le OUI, cela prenne plus d'une génération pour régler des litiges considérables avant qu'une stabilité politique ou qu'une harmonie intercommunautaire ne s'installe de part et d'autre.

Rome n'est pas construite en un jour! Vouloir la souveraineté est un sentiment légitime, mais ceux qui la désirent véritablement devraient se préparer à relever les défis et ne pas prétendre que ceux qui soulèvent les véritables obstacles en ce qui a trait à l'accèsion à la souveraineté entretiennent uniquement des campagnes de peur.

* Résumé d'une allocution prononcée dans le cadre du symposium «Le référendum de 1995: 10 ans plus tard» organisé par *Le Devoir* et *The Gazette*, en collaboration notamment avec l'Association d'études canadiennes, hier et aujourd'hui à l'Université du Québec à Montréal.

Aux signataires du manifeste Pour un Québec lucide

Moi, des lunettes roses!?

MARIE-HÉLÈNE FOURNIER

Québec

J'en ai marre, marre, marre. Rarement ai-je été aussi en colère que ce matin, en lisant le manifeste *Pour un Québec lucide*. Lucidité, lucidité. La vraie lucidité ne serait-elle pas plutôt de se lever enfin et de voir clairement que la richesse est là, qu'elle existe, mais que la très grande majorité de la population ne peut pas en profiter?

Je suis en colère de voir qu'on me fait la leçon, qu'on me demande d'être lucide, alors que la lucidité, je l'ai en pleine face à chaque jour dans mes comptes, dans mon pouvoir d'achat réduit à son minimum, dans mes dettes, et, oui, je me compare, je me compare à qui me fait la leçon et je me dis: mais pourquoi ne parlent-ils pas d'abolition de paradis fiscaux, de profits d'entreprises et de banques, de subventions, de grandes sociétés, d'actionnaires ou tout simplement de partage de richesse?

Moi, j'ai des lunettes roses? Mais où sont les vôtres, vos lunettes qui pourraient vous montrer ma réalité, mon quotidien, et qui vous permettraient de

regarder la société telle qu'elle est: injuste, humiliante et indécente dans son partage de nos richesses. Mais qu'est-ce que c'est que cette manie de voir les problèmes économiques toujours par le même bout de la lunette? Haussons les frais de scolarité, haussons le coût de l'électricité, privatisons... Pourquoi ai-je la fâcheuse impression que les «choix douloureux» que vous me proposez me feront plus mal à moi qu'à une certaine classe de la population?

Dites-moi, avez-vous comme moi ce nœud dans le ventre qui ne desserre pas à chaque fin de mois?

Reconnaissez qu'il y a des pauvres

Pourriez-vous un jour m'expliquer pourquoi, pour quoi certains de mes concitoyens, avec qui je partage ce beau et grand Québec, peuvent se payer des souliers à 500 \$ — que dis-je, à 1000 \$ — alors que je ne dispose cet automne que de 100 \$ pour en acheter à chaque membre de ma famille et que, encore une fois, ce sera nettement insuffisant?

Pourriez-vous enfin m'expliquer pourquoi mon salaire de professionnelle baisse depuis cinq ans alors que le coût de ce que j'ai à payer pendant une année

ne cesse de grimper? Pourriez-vous m'expliquer en quoi, selon vos dires, j'ai la tête dans les nuages alors que j'ai plutôt l'impression de l'avoir sous l'eau, d'étouffer toujours plus et de voir l'ombre des «privilegiés», pas si nombreux, je vous l'accorde, mais ô combien gras et ronds, flotter au-dessus de mon boublier en me faisant des leçons de lucidité?

Vous me demandez de la lucidité? Faites-en preuve vous-mêmes. Évoquez d'autres solutions que de me faire encore payer. Comprenez dès maintenant que les gens démunis ne sont plus seulement des statistiques de la Sécurité du revenu. Reconnaissez qu'il est absurde, illogique et cruel qu'il y ait des gens tellement riches et d'autres tellement pauvres. Quels mots apeurants et laids, n'est-ce pas? Reconnaissez d'abord qu'il y a des riches et des pauvres. Reconnaissez que certains font plus leur part que d'autres.

Je veux donc à mon tour manifester, dénoncer, crier haut et fort que oui, il faut faire quelque chose. Voici donc ce que je vous propose en premier lieu: refaites votre devoir. Envisagez toutes les avenues possibles et pas seulement celles qui vous confortent dans vos privilèges: soyez lucides, soyez responsables, soyez libres!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corrivé (affaires municipales), Fabien Desjardins, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Jonée Billeau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Chloé Robitaille (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Madeleine Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Corneille et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rioufort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Arvill, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Arnelie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Linda Sebail, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thibault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zematias, Olivier Zuida; INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Theriault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

BALLOTTAGE

SUITE DE LA PAGE 1

l'effet dommageable des «nombreux allers-retours d'un enfant entre sa famille naturelle et une famille d'accueil». Les situations de «ballottage» nuiraient, selon quantité de spécialistes, à la «capacité d'attachement» de l'enfant et rendraient très difficile son «adaptation sociale», des problèmes qui hypothéqueraient ensuite sa vie d'adulte. «Vous ne pouvez pas savoir le nombre d'enfants qu'on a rencontrés et qui ont vécu le ballottage», s'est exclamée la ministre. Dans de nombreux cas, la famille naturelle voulait prendre soin de son enfant, a-t-elle précisé, mais souvent, au bout de quelque temps, «les capacités parentales» venaient à manquer.

Statistique manquante

Au fait, combien d'enfants souffrent de «ballottage», actuellement, ceux à qui ce projet de loi est destiné? Interrogée à ce sujet, hier en point de presse, la ministre a dû admettre qu'elle l'ignorait. «Est-ce qu'il y en a 30, 40, 60, 100? Moi, tout ce que je veux vous dire, c'est que, pour aucune considération, il faudra qu'il y ait encore un seul enfant qui vive ce que d'autres ont vécu ces 10, 15, 20 dernières années.» Au sortir de la salle, Jean-Pierre Hotte, le directeur général de l'Association des Centres jeunesse du Québec (ACJQ), a toutefois informé *Le Devoir* que les enfants «yo-yo» — comme ils sont parfois appelés — seraient environ 2000 au Québec actuellement.

Bien que la révision n'élimine pas un des principes de base de la loi, soit de «privilégier le maintien ou le retour dans la famille d'origine lorsque c'est possible», ce principe sera désormais contrebalancé par l'objectif de «stabilité», pour réduire le ballottage. La révision propose donc d'introduire dans la loi des «durées maximales de placement», une procédure qui existe dans toutes les autres provinces canadiennes. Pour un enfant de moins de deux ans, elle sera de 12 mois; pour ceux de deux à cinq ans, de 18 mois. Quant aux six ans et plus, on la fixe à deux ans.

Au terme de ces périodes, les mesures qui suivent s'offriront aux intervenants et aux tribunaux: le placement à long terme chez un membre de la famille élargie ou en famille d'accueil, la tutelle ou l'adoption. Notons que la mesure de tutelle est une nouveauté. Il s'agit d'un moyen terme entre le simple placement en famille d'accueil et l'adoption. Bien que la tutelle n'abolisse pas, comme l'adoption, les liens de filiation, un tuteur assumera, contrairement à une famille d'accueil, la totalité des responsabilités parentales auprès de l'enfant. Le tuteur «pourra ainsi garantir à l'enfant une plus grande stabilité», a souligné la ministre.

Registre

Par ailleurs, le projet de loi permettra de constituer un registre de tous les enfants signalés au Québec et d'élargir la possibilité pour la DPJ de divulguer des renseignements confidentiels pour assurer la sécurité des enfants. Aussi, la ministre recevra des données mensuelles sur l'utilisation des salles d'isolement.

Un autre des objectifs du projet de loi est de judiciairiser le processus de protection de la jeunesse. Un ancien intervenant, André Lebon, écrivait dans nos pages cette semaine que «75 % des situations à l'application des mesures sont judiciairisées pour des motifs variables mais tous éloignés de l'esprit d'origine de la loi». Le projet de loi veut réduire le nombre de recours aux tribunaux, une situation problématique que M. Lebon décrivait ainsi: «Judiciairiser pour obtenir une place en réadaptation, judiciairiser pour forcer un parent à collaborer, judiciairiser au lieu de favoriser les approches consensuelles et la médiation, judiciairiser après un an de placement pour baliser les placements futurs.» Ainsi, la loi encouragera désormais les recours à des approches dites «consensuelles», telles la médiation et la conciliation, qui permettront «à l'enfant et à ses parents de participer plus activement aux prises de décisions qui les concernent», a précisé Mme Delisle.

La directrice générale de l'AQESS, Lise Denis, considère que les mesures proposées par la ministre vont dans le sens des recommandations que son organisme avait fait connaître lors des consultations. Selon elle, «ce projet de loi devrait permettre une action plus concertée des services de première ligne et de la DPJ».

Un autre son de cloche est venu du côté de la députée Sylvie Roy, de l'Action démocratique. Selon cette dernière, qui dit avoir déjà travaillé dans le domaine de la protection de la jeunesse, la bureaucratie, par ce projet de loi, a réussi à se maintenir. Il faudrait, au dire de Mme Roy, plus qu'une loi pour régler les problèmes dans ce domaine. Elle a notamment réclamé la création d'un poste de Protecteur de la jeunesse, qui relèverait directement de l'Assemblée nationale et qui serait institué sur le modèle du Protecteur du citoyen.

Le Devoir

Corbeil ment, dit le PQ

Québec — Le Parti québécois accuse le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, d'avoir menti sur toute la ligne en présentant son plan d'aide aux régions forestières. Alors que Québec annonce des nouvelles mesures totalisant 167 millions sur trois ans, le PQ a soutenu hier qu'il n'y avait pas un sou neuf d'injecté dans ce plan. La porte-parole péquiste en matière de forêt, Danielle Doyer, a affirmé que le gouvernement a manipulé les chiffres en alignant des montants déjà annoncés dans le dernier budget ou encore des sommes provenant d'ententes renouvelées. Elle accuse aussi le ministre Corbeil de présenter des chiffres erronés quant aux pertes d'emplois liées à la réduction de 20 % de la possibilité forestière. Le député de Chicoutimi, Stéphane Bédard, qualifie de très grave ce qui est arrivé lundi alors que le gouvernement Charest annonçait son plan d'aide. Scandalisé, il affirme que les libéraux ont présenté un tissu de mensonges. Il indique que les régions ont été dupées. Le député de Saint-Maurice, Claude Pinard, précise qu'au-delà de quelques mesures administratives profitant de sommes recyclées, le plan ne comprend aucune aide aux employeurs et aux travailleurs affectés. — PC

PELLETIER

«C'était clair et bien senti, c'était l'abondance du cœur», a dit Jean Lapierre, sourire aux lèvres, à sa sortie de la réunion du cabinet hier.
«Ce n'était pas de l'agressivité du tout. C'était simplement l'expression de ma pensée sincère.»

SUITE DE LA PAGE 1

des propos semblables à ceux tenus par M. Pelletier sur la notion d'«intérêt national» avancée par le premier ministre Paul Martin. «Ce n'est pas un concept qui nous gouverne dans le partage de nos compétences», a dit M. Charest. Toute entente avec le fédéral n'est possible que «dans le respect de nos compétences», a-t-il ajouté.

À Ottawa, Jean Lapierre n'a pas modifié ses propos de la veille, dans lesquels il affirmait que le ministre Pelletier était le «nœud» du problème entre les deux gouvernements et le grand responsable du mauvais climat actuel entre Québec et Ottawa. «C'était clair et bien senti, c'était l'abondance du cœur», a-t-il dit, sourire aux lèvres, à sa sortie de la réunion du cabinet hier. «Ce n'était pas de l'agressivité du tout. C'était simplement l'expression de ma pensée sincère.»

Le ministre Lapierre a avoué que le gouvernement fédéral voulait délibérément faire passer un message. «J'ai été clair dans mes propos. Je visais un individu. Je voulais lui dire ma façon de penser et je l'ai fait. C'est fini», a-t-il lancé. Et pourquoi passer par les médias plutôt que de simplement prendre le téléphone? «Je savais que ça allait mieux se rendre avec vous», a-t-il répondu, moqueur.

Benoît Pelletier a qualifié de «regrettables» les commentaires de M. Lapierre. Ce sont «des attaques personnelles qui sont désagréables», a-t-il dit lors d'un point de presse. Les accusations de M. Lapierre sont «complètement injustes», estime-t-il. «Je ne suis pas un goulou d'étrangement, c'est tout le gouvernement qui est solidaire», a dit le ministre, qui semble avoir un point de vue quelque peu différent de celui de Mme Gagnon-Tremblay.

Ottawa et Québec traversent une période où «il y a un peu plus de tensions», a reconnu M. Pelletier. «C'est tout à fait normal lorsqu'un gouvernement comme le nôtre s'affirme et remet en question des thèses qui sont défendues à Ottawa, a-t-il expliqué. La thèse de l'intérêt national et ainsi de suite, l'usage du pouvoir fédéral de dépenser, le déséquilibre fiscal. Il est tout à fait normal qu'à un moment donné, ça suscite des réactions un petit peu plus virulentes.» Selon lui, M. Lapierre ne parlait pas au nom du gouvernement du Canada.

Lors de la période de questions à Ottawa, Paul Martin a cependant contredit M. Pelletier. Jean Lapierre parlait bel et bien «au nom d'un gouvernement qui entretient de bonnes relations avec le gouvernement Charest». À sa sortie du cabinet, Paul Martin avait envoyé le même message: tout va bien. «Je pense que les relations entre deux gouvernements doivent être des relations de respect, et nous

avons beaucoup de respect pour le gouvernement Charest. Est-ce qu'il y a différence d'opinion? Oui. Il y a toujours eu des différences d'opinion et probablement qu'il va toujours y en avoir. Mais en général, on travaille très bien ensemble.»

Ces paroles n'ont pas impressionné le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. «Si c'est ça, la bonne entente, j'aimerais voir ça quand ils se chicannent!», a-t-il lancé. M. Duceppe trouve «inacceptables» les propos de Jean Lapierre et reproche à Paul Martin de ne pas les avoir condamnés. «Ils font le good cop, bad cop», lui et Jean Lapierre. C'est inquiétant. Ça nous démontre un peu en quelle estime ils tiennent le gouvernement du Québec, qu'il soit souverainiste ou fédéraliste.»

La ministre canadienne des Affaires intergouvernementales, Lucienne Robillard, juge quant à elle que c'est Benoît Pelletier qui a ouvert les hostilités mais qu'il est maintenant temps de passer à autre chose. «M. Pelletier a utilisé un langage qui a un peu fait monter la tension et je pense que ce n'est pas la bonne manière de faire que de discuter sur la place publique. Il faut s'asseoir et discuter», a-t-elle soutenu.

La thèse de l'intérêt national inquiète «un peu» Mme Gagnon-Tremblay. Mais au regard de ce qu'elle appelle «mon dossier» — les relations internationales —, elle soutient avoir récemment senti, de la part du fédéral, «une progression vers une meilleure compréhension de la position du Québec». Même qu'à la rencontre du 7 octobre à Montréal, où elle et M. Pelletier ont rencontré leurs homologues fédéraux Pettigrew et Robillard, il y avait à ses dires «une volonté d'en arriver à des solutions qui conviennent à toutes les parties», a-t-elle affirmé. À preuve, c'est à cette occasion qu'elle a convaincu le ministre Pettigrew de laisser la ministre de la Culture, Line Beauchamp, lire un texte québécois à l'UNESCO. «Auparavant, le fédéral tenait absolument à ce que ma collègue lise une partie du discours du gouvernement canadien.»

Autre preuve que la porte reste ouverte, selon elle: le fait que les sous-ministres québécois et fédéraux ont convenu d'avoir «un premier contact la semaine prochaine» pour circonscrire les «irritants» dans les pratiques actuelles. Elle continue donc d'espérer pouvoir s'entendre avec le fédéral afin de «formaliser et encadrer ces bonnes pratiques». Surtout que, dans le cas de la diversité culturelle, la collaboration entre Québec et Ottawa a conduit à un succès éclatant: l'adoption d'une convention internationale.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

FOURCHETTE

SUITE DE LA PAGE 1

reste de l'Occident, Québec et Canada en tête, suivent forcément la cadence.

Les deux mains dans la bouffe

Érasme, chanteur du savoir-vivre et des bonnes manières au XVI^e siècle et auteur d'un traité, *De civilitate morum peritium*, qui a fait école à l'époque moderne, n'aurait certainement pas apprécié. N'empêche, à l'heure où la course après le temps est devenue un sport national et où le plaisir de la table dans plusieurs foyers se résume à trois bips de micro-ondes, jamais la fourchette d'Adam (les paluches, quoi!) n'a été autant mise à profit à l'heure des repas. Tout compte entre ces moments.

Les doigts s'activent à toutes les sauces: pour tremper des craquelins dans une préparation de fromage orange, pour déguster une pizza calzone miniature décongelée en trois minutes, pour saisir des bâtonnets de poulet, des rondelles d'oignon, des dés de fruits ou des morceaux de légumes tout en conduisant ou pour effilocheur un bout de fromage entre deux coups.

L'assiette de nachos et salsa permet également de se faire aller les menottes, tout comme d'ailleurs cette ingénieuse recette de «salade César à manger avec les doigts» récemment présentée sur le site Internet d'un géant de la distribution, pour se faire plaisir «sans se lancer dans une préparation compliquée». Et la liste est loin d'être exhaustive.

Exit, donc, l'outil de médiation entre le mangeur et l'aliment (sauf peut-être avec une tasse en plastique pour le café et même la soupe à prendre sur le pouce). Le lien direct et généralisé avec les carburants du corps et de l'esprit ne serait finalement pas étranger à la prolifération de la malbouffe dans nos sociétés, estime Laurier Turgeon. «Cela ne fait aucun doute, dit-il. Désormais, on accorde de moins en moins d'importance aux repas. On mange sans se questionner, pour se nourrir, et puis voilà: on finit par manger tout le temps, n'importe où et trop.»

Les fabricants de prêt-à-manger (avec les doigts, bien entendu) ne s'en plaignent pas, eux qui, dans une «logique de marchandisation», estime Claude Fischler, exploitent allègrement le phénomène en «essayant de satisfaire toutes sortes de besoins avant même qu'ils ne soient formulés par les consommateurs». «Dans un monde où les gens bougent moins qu'avant et ont besoin d'une quantité d'aliments moindre qu'avant, il faut être imaginatif pour vendre ses produits et en tirer de la valeur ajoutée», dit-il.

Le Devoir

Avec la Presse canadienne

Bon doigt, mauvais doigt

C'est que ce pied de nez (avec la main, bien sûr) à nos ancêtres — prompts à sauter sur la fourchette pour se distinguer des Amérindiens au début de la colonie, rappelle M. Turgeon — est loin d'être tout noir. Bien au contraire. «Ça dépend où on regarde, lance le sociologue. Il y a partout dans le monde des cuisines qui induisent l'usage des doigts avec un raffinement extrême, dit-il. Et dans nos sociétés, si on a retrouvé l'usage de nos doigts à table, c'est aussi un peu grâce à notre ouverture à des répertoires alimentaires exotiques.»

L'amateur de sushis, de tapas ou de poussins sur bâtonnet à la mode cambodgienne ne dira certainement pas le contraire. Ce faisant, il fuit en effet «l'infantilisation alimentaire de la malbouffe» avec les doigts, dit Fischler, pour renouer avec les valeurs du partage et les saveurs des régimes originaires de contrées éloignées. «C'est même très sain», commente Paul Caccia, président de Slow Food Québec, un mouvement d'origine italienne qui prône le retour au bien-manger.

«Avec les doigts, on se rapproche d'aliments avec lesquels nous avons pris beaucoup de distance en évacuant leurs dimensions culturelles, territoriales ou historiques, dit-il. On peut donc voir ça comme un retour aux sources... à condition bien sûr de se soucier de ce qu'on mange, de l'endroit d'où cela provient et du bon goût qui devrait normalement venir avec, poursuit-il.»

Ces conditions, gagnantes pour les papilles, s'accompagnent aussi d'une recommandation des gardiens de la santé publique: les mains, vecteurs de maladies de toutes sortes, «se doivent d'être propres pour éviter les contaminations croisées», dit la microbiologiste Danielle Ramsay. Et, bien sûr, les coudes ne doivent pas être mis sur la table!

Le Devoir

COUR

SUITE DE LA PAGE 1

involontaire et que tout élargissement constituait un empiètement. Quant à lui, le fédéral demandait une interprétation évolutive de la Constitution. Si le programme, à l'origine, avait été conçu pour les chômeurs, il pouvait évoluer pour prendre en compte les nouvelles réalités, comme l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, sans que cela constitue un empiètement. C'est cette dernière version qu'a retenue la Cour suprême.

«Le procureur général du Québec affirme que le caractère véritable du programme social de prestations de maternité est d'aider les familles. Si c'est là un effet indéniable, ce n'est pas le caractère véritable», écrit la juge québécoise Marie Deschamps au nom de ses six collègues unanimes. «Le caractère véritable des prestations de maternité est de pourvoir au remplacement du revenu lors d'une interruption de travail. Il s'inscrit dans l'essence de la compétence fédérale en matière d'assurance-chômage.»

Cour de Pise

Si l'heure était à la fête à Ottawa, l'atmosphère était plutôt triste à Québec. Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, estime que le jugement, qui lui déplait, est «nuancé» et d'une «portée assez limitée» puisqu'il ne dépasse pas le cadre de la compétence fédérale en assurance-chômage. Il n'est question nulle part du pouvoir de dépenser d'Ottawa. La ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Michelle Courchesne, s'est pour sa part réjouie du fait que le gouvernement Charest n'ait pas attendu que la Cour suprême se prononce avant de négocier une entente avec Ottawa sur les congés parentaux.

L'opposition officielle voit dans ce jugement une autre preuve que la Cour suprême, «c'est comme la tour de Pise, elle penche toujours du même côté», a déclaré Louise Harel à l'Assemblée nationale.

À Ottawa, la ministre du Développement des ressources humaines, la transfuge Belinda Stronach, s'est dite heureuse du résultat. «Ce que ce jugement dit en réalité, c'est que le gouvernement fédéral a non seulement le droit mais la responsabilité de faire évoluer son programme d'assurance-emploi à mesure que le marché du travail évolue.» Peut-on penser que le gouvernement fédéral puisse un jour créer d'autres programmes à même sa caisse d'assurance-emploi, par exemple des prestations pour des travailleurs voulant retourner à l'école afin de se recycler? «Ca, je pense qu'on peut regarder», a répondu la ministre des Relations intergouvernementales, Lucienne Robillard. On va analyser le jugement dans tous ses détails, mais c'est très clair que ça nous permet donc d'avoir une interprétation je dirais plus généreuse de l'assurance-emploi.»

Le programme d'assurance-emploi relève du gouvernement fédéral depuis 1940, année où les provinces lui avaient transféré cette compétence. Au fil des ans, ce régime de protection des chômeurs s'est élargi. Il verse aujourd'hui des prestations aux travailleurs malades, aux personnes accompagnant un parent en fin de vie, aux membres d'un jury ou encore aux nouveaux parents. C'est ce dernier élargissement que contestait Québec par son renvoi. La Cour d'appel du Québec lui avait donné raison sur toute la ligne en janvier 2004, ce qui avait fait déboucher les négociations avec Ottawa pour la création d'un régime québécois de congés parentaux.

Ce régime entrera en vigueur en 2006 malgré la décision rendue hier. Toutefois, la décision rend plus incertain un transfert éventuel à Québec des congés de compassion, comme la province en avait manifesté l'intérêt.

Le jugement n'a pas surpris la communauté juridique en ce que la Cour suprême du Canada a depuis un certain temps affirmé sa préférence pour une interprétation évolutive des compétences constitutionnelles de 1867. Cette interprétation dite de l'«arbre vivant» s'oppose à celle, plus figée dans le temps, qu'avait favorisée la Cour d'appel du Québec en 2004. La juge Deschamps rappelle à l'ordre ses collègues des juridictions inférieures: «La Cour d'appel du Québec a adopté une approche originaliste à l'égard de l'interprétation de la Constitution plutôt que l'approche évolutive à laquelle la Cour suprême a adhéré depuis nombre d'années.»

Fait étrange, la juge Deschamps indique en tout début de son argumentaire à quel point la théorie de l'évolution des compétences constitutionnelles est arbitraire. «Cette notion fait souvent appel à la conception qu'un tribunal donné peut se faire du fédéralisme. Les repères du fédéralisme peuvent varier d'un juge à l'autre et reposent sur des notions politiques plutôt que juridiques.» Elle ajoute ceci: «Le maintien de l'équilibre entre les pouvoirs fédéral et provinciaux relève avant tout des gouvernements.»

Cette petite phrase a étonné tous les constitutionnalistes joints hier. «C'est un cas où la cour parle un peu trop», a commenté Jean-François Gaudreault-Desbiens, de l'université de Toronto. «C'est potentiellement dangereux. Est-ce un message qui est envoyé selon lequel le juge devrait se laver les mains de tout arbitrage dans l'interprétation du partage des pouvoirs? Je ne pense pas qu'on puisse généraliser à ce point, mais il y a une ambiguïté un peu bizarre qui m'agace.» Jacques Frémont, de l'université de Montréal, y voit un paragraphe «défensif», une façon pour la cour de dire que ce sont avant tout les acteurs du grand jeu politique qui devraient s'entendre entre eux.

Quant à Henri Brun, de l'Université Laval, il y lit une certaine «hésitation» de la part de la juge et trouve le passage «étonnant», mais il va plus loin. Il rappelle que la Cour suprême avait le loisir de choisir entre la thèse évolutive et la thèse originaliste dans ce cas précis. «Les deux façons de faire sont tout à fait accréditées en droit. [...] Finalement, c'est un peu un choix politique que fait la cour puisque les deux voies étaient disponibles.»

M. Brun, comme d'autres de ses collègues, a fait remarquer que cette approche évolutive a plutôt tendance à favoriser le gouvernement fédéral et à étendre ses compétences. «Les compétences fédérales sont plus strictement rédigées dans la loi constitutionnelle alors que les compétences provinciales sont très larges. L'interprétation dynamique [évolutive] semble neutre en théorie mais, en pratique, ça joue en faveur du fédéral. Ce sont les petites compétences qui viennent gruger le droit civil.»

Avec la collaboration de Robert Dutrisc
Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec Inc. 900, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc. 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 300, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Avertissement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3320

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390